



Bilan annuel d'activité

2024

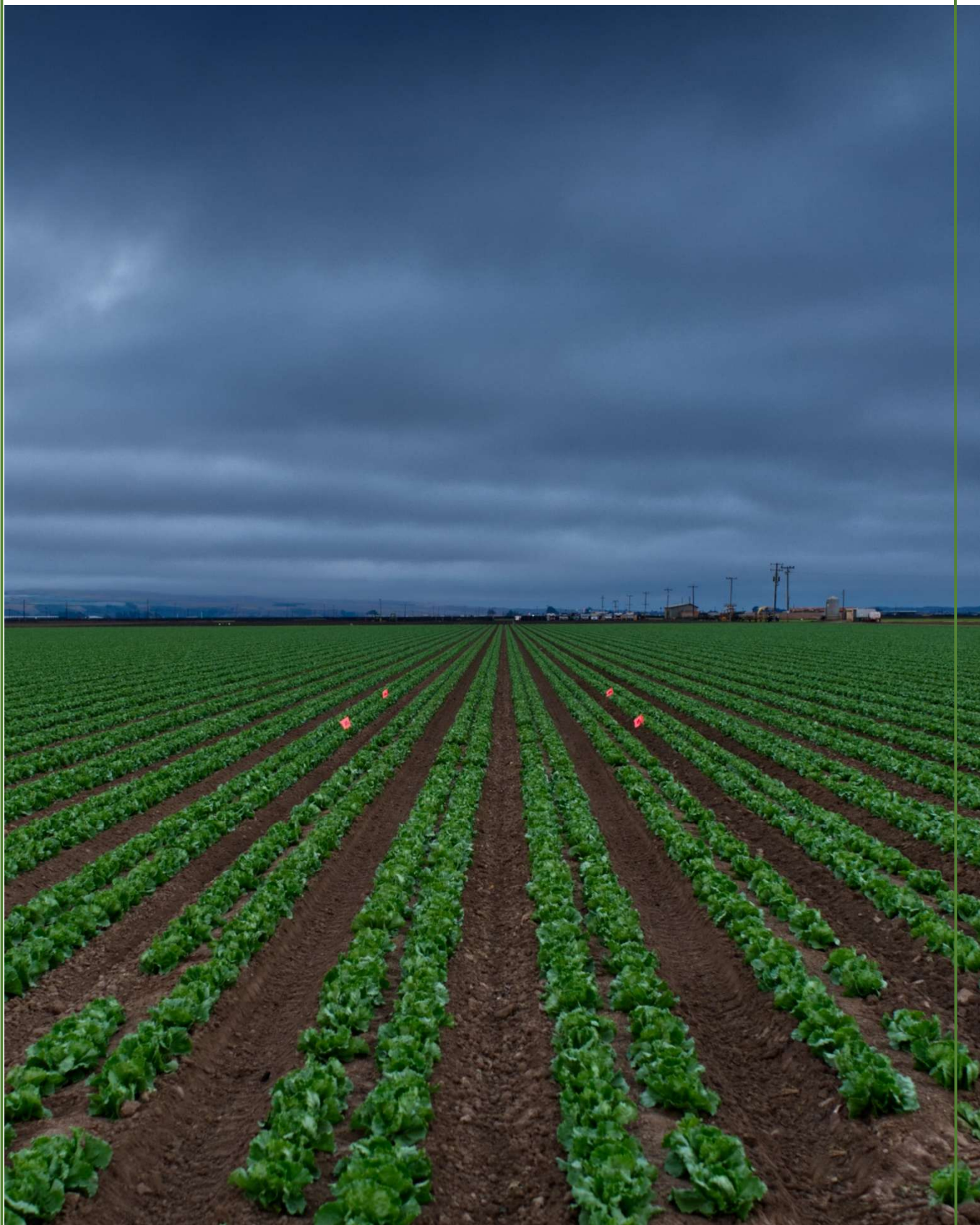


Table des matières

Avant-propos.....	5
L'année 2024 en Centre-Val de Loire.....	7
Contexte général 2024.....	9
Le foncier en Centre-Val de Loire.....	10
L'évolution des marchés agricoles et forestiers.....	11
L'activité de la Safer du Centre.....	12
Les Prémptions.....	14
Bilan des actions.....	15
Nourrir le territoire.....	19
Enjeu 1 : Favoriser les installations pérennes et viables.....	21
Enjeu 2 : Améliorer la transmission des exploitations agricoles.....	25
Enjeu 3 : Accompagner les projets de politiques publiques d'agriculture biologique ou périurbaine.....	30
Enjeu 4 : partager et protéger le foncier.....	35
Résilience du territoire au changement climatique.....	39
Enjeu 5 : Améliorer la connaissance des enjeux environnementaux.....	41
Enjeu 6 : Préserver la forêt dans sa multifonctionnalité.....	42
Enjeu 7 : Préserver le patrimoine naturel et paysager.....	44
Enjeu 8 : Accompagner le développement maîtrisé et organisé des installations d'énergie renouvelable.....	46
Protéger et gérer l'eau.....	49
Enjeu 9 : Protéger l'eau et garantir sa qualité.....	51
Accompagner l'activité économique.....	55
Enjeu 12 : Assurer la maîtrise du prix du foncier.....	57
Enjeu 13 : Contribuer au maintien d'activité économique dans les territoires.....	61
Enjeu 14 : Renforcer la viabilité des activités agricoles dans un contexte de changement climatique.....	64
Enjeu 15 : Déployer et promouvoir des outils de veille foncière à destination des collectivités.....	67
Transparence de l'activité de la Safer du Centre.....	71
Enjeu 16 : Améliorer l'image et la notoriété de la Safer du Centre.....	73
Enjeu 17 : Renforcer la déontologie.....	75
Enjeu 18 : Améliorer les cahiers des charges et en assurer un suivi.....	77
Synthèse générale du bilan 2024.....	81
Liste des indicateurs quantitatifs.....	83

Avant-propos

Chers lecteurs,

Le bilan annuel d'activité (BAA) constitue un temps fort de notre fonctionnement institutionnel. C'est un rendez-vous essentiel qui permet à la Safer du Centre de rendre compte, avec transparence, de ses actions et des avancées réalisées au regard du Plan Pluriannuel d'Activité Safer (PPAS 2022-2028).

L'année 2024 a été particulièrement marquée par des défis importants à relever, notamment ceux liés à la résilience agricole face aux enjeux climatiques, la protection des ressources naturelles, particulièrement celle de l'eau, et la nécessité accrue de renouveler les générations en agriculture. La mise en place progressive de nouvelles réglementations, notamment la loi Sempastous et les objectifs « zéro artificialisation nette », nous a conduits à adapter nos pratiques et renforcer notre collaboration avec les acteurs du territoire pour préserver les espaces agricoles et naturels.

Si de nombreux projets ont été réalisés avec succès, nous avons pleinement conscience que des actions restent encore à concrétiser. L'année 2024 est également celle d'un effort accru sur la transparence et l'éthique, renforçant ainsi la légitimité de nos décisions auprès des élus, des professionnels et des habitants.

Ce bilan est le reflet de notre engagement au service du développement durable des territoires et de l'agriculture de notre région. Nous tenons à remercier l'ensemble des collaborateurs, administrateurs, élus, et partenaires de la Safer du Centre pour leur investissement quotidien dans ces réalisations.

Bonne lecture à toutes et à tous.



Laurent DELORME
Président directeur général



Céline BRACONNIER
Directrice générale déléguée



L'année 2024 en **Centre-Val de Loire**



Contexte général 2024

L'année 2024 s'inscrit dans un contexte économique toujours difficile, marqué par une inflation maîtrisée mais persistante et une forte volatilité des prix des matières premières agricoles. Malgré une baisse notable du coût des engrais, celui-ci demeure significativement supérieur aux niveaux d'avant la guerre en Ukraine. Les prix élevés de l'énergie accentuent la pression sur les coûts de production des filières céréalières et animales, renforçant ainsi les enjeux de souveraineté alimentaire.

Par ailleurs, les taux d'intérêt, bien qu'en diminution progressive, restent relativement élevés, pesant sur les investissements agricoles.

De plus, une météo particulièrement pluvieuse a perturbé les récoltes, fragilisant les trésoreries de nombreuses exploitations agricoles.

Sur le plan politique, la réglementation environnementale et foncière a connu des évolutions majeures avec notamment la consolidation des dispositifs comme la loi Sempastous, encadrant les transactions sociétaires agricoles, et l'accélération des politiques publiques favorisant la transition agroécologique. Par ailleurs, la dynamique démographique creuse davantage les écarts entre les secteurs attractifs, soumis à une forte pression foncière, et ceux en déprise, où l'installation de nouveaux agriculteurs reste un enjeu crucial.

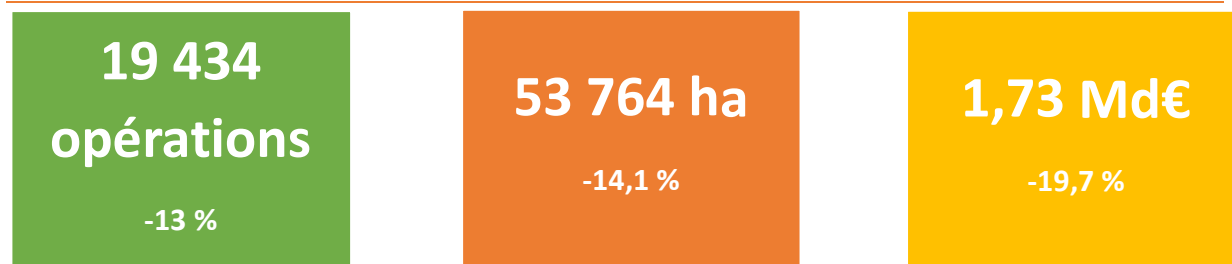
En matière environnementale, les effets du changement climatique se sont intensifiés, avec des épisodes répétés de sécheresse et des difficultés croissantes dans la gestion de la ressource en eau. Cette situation renforce l'importance des politiques locales d'adaptation et de préservation des milieux naturels.

Enfin, sur le plan social, l'attente citoyenne en faveur d'une meilleure qualité de vie, d'un environnement préservé et d'une agriculture durable n'a jamais été aussi marquée. Cela se traduit par un besoin accru d'accompagnement et de médiation sur le terrain, afin de concilier les divers usages des territoires ruraux. Les fortes mobilisations des agriculteurs en début et fin d'année 2024 reflètent un profond malaise lié notamment à des revendications sur la rémunération équitable, la réduction des contraintes réglementaires et le soutien à la transition écologique.

En réponse, la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, adoptée début 2025, prévoit des mesures pour améliorer les conditions économiques des exploitations, faciliter les transmissions et encourager l'installation des jeunes agriculteurs.

Les perspectives pour les prochains mois restent toutefois incertaines et pourraient directement impacter les missions de la Safer. Une potentielle déstabilisation économique mondiale, liée à la politique douanière des États-Unis et aux conflits persistants en Ukraine et au Moyen-Orient, risque d'entraîner une nouvelle hausse des prix et des difficultés d'exportations pour certaines filières. Cette situation compliquerait l'accès au foncier et limiterait les capacités d'investissement des agriculteurs, nécessitant une adaptation rapide des stratégies et un renforcement du soutien aux exploitations les plus fragiles.

Le foncier en Centre-Val de Loire



Chiffres clés sur les notifications d'intention d'aliéner - comparaison avec la moyenne de la période 2021-2023

L'année 2024 montre une diminution notable des transactions foncières en Centre-Val de Loire par rapport à la moyenne triennale précédente. Cette tendance s'explique en grande partie par le caractère exceptionnel des années 2021 et 2022, marquées par des taux de crédit historiquement bas et une forte demande sur les biens ruraux après la période COVID-19. Ce fléchissement, déjà observé en 2023, semble néanmoins se stabiliser, retrouvant ainsi un volume d'opérations proche des niveaux pré-pandémiques.

Le nombre d'opérations réalisées en 2024 est en baisse de 13 %, avec un total de 19 434 transactions. Parallèlement, les surfaces échangées reculent à 53 764 hectares, soit une baisse de 14,1 % par rapport à la moyenne de la période 2021-2023. Les montants financiers engagés dans ces transactions connaissent une diminution encore plus marquée, atteignant 1,73 milliard d'euros, en baisse de près de 20 %. Ce recul des montants est particulièrement sensible sur le segment des maisons à la campagne, dont les prix ont chuté de plus de 20 % sur les deux dernières années.

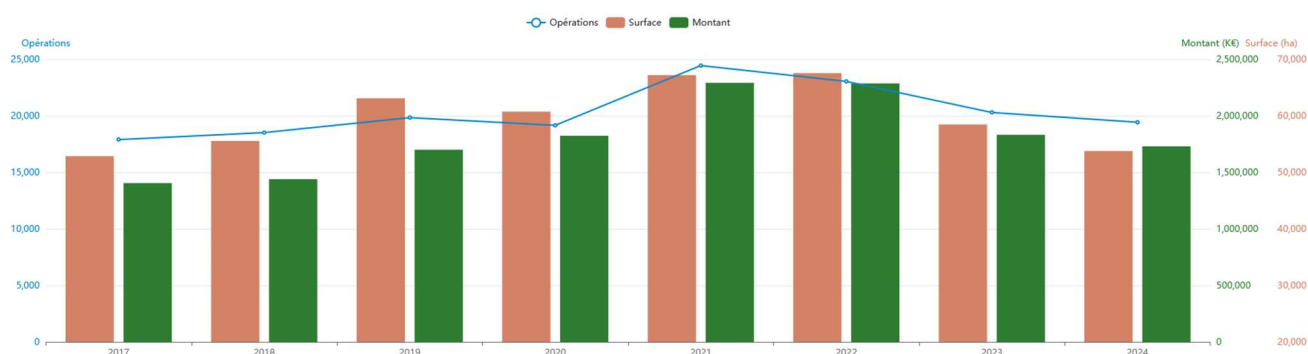


Figure 1 – évolution du marché foncier rural entre 2017-2024 en région Centre-Val de Loire

Malgré la baisse globale des transactions, le marché rural reste actif, mais les disparités territoriales s'accroissent. Les zones périurbaines continuent de subir une forte pression foncière et affichent des prix élevés. À l'inverse, les secteurs ruraux plus éloignés, particulièrement ceux situés en zones intermédiaires ou présentant des terres à faible potentiel agricole, rencontrent des difficultés croissantes telles que la déprise agricole et l'augmentation des friches agricoles.

Ces évolutions traduisent les incertitudes économiques et les contraintes financières croissantes pour les exploitants agricoles et les investisseurs, générant ainsi un marché foncier agricole sous tension. Les transactions se réalisent désormais de manière plus prudente, notamment sur les terres possédant une forte valeur agricole ou environnementale.

L'évolution des marchés agricoles et forestiers

Marché	Volumes		Surfaces		Montants	
	Nombre	Evolution vs 2023	Nombre	Evolution vs 2023	Nombre	Evolution vs 2023
Terres et prés	5 309	+0,6 %	32 758 ha	-16,6 %	335 925 M€	-14,1 %
Vignes	490	-10,6 %	684 ha	+3,1 %	19 111 M€	-20,9 %
Cultures spéciales	704	-11,4 %	3 246 ha	-31,1 %	109 466 M€	-31,1 %
Forestier	1 207	-2,8 %	11 388 ha	-12,8 %	170 379 M€	=

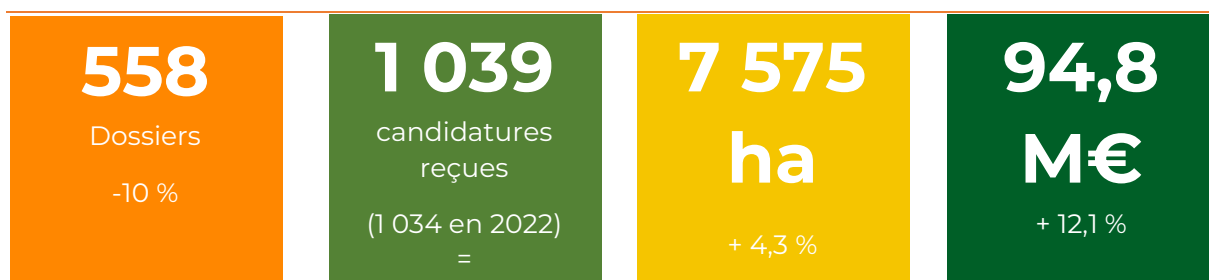
Figure 2 – marchés¹ agricoles et forestiers en 2024 comparé à 2023

Par segment, le marché des terres et prés est stable dans le volume des transactions (+0,6 %), mais enregistre une baisse marquée des surfaces (-16,6 %) et des montants (-14,1 %). Cette évolution résulte principalement de difficultés structurelles d'accès au crédit et d'une baisse générale de la trésorerie des exploitations agricoles, exacerbée par des conditions météorologiques défavorables en 2024. Le marché viticole connaît une baisse du nombre d'opérations (-10,6 %) et des montants (-20,9 %), malgré une légère hausse des surfaces (+3,1 %). Cette tendance s'explique essentiellement par des facteurs économiques structurels tels que la crise persistante du vin rouge en France affectant le marché intérieur et les exportations, la réduction progressive des surfaces viticoles et les disparités croissantes entre appellations (certaines restant attractives comme Sancerre, tandis que d'autres se dévalorisent). Le secteur des cultures spéciales est particulièrement affecté, avec une baisse significative du nombre d'opérations (-11,4 %), des surfaces (-31,1 %) et des montants (-31,1 %), reflet de la volatilité des marchés et des exigences croissantes en matière de normes et de traçabilité, générant ainsi des coûts supplémentaires pour les producteurs. Enfin, le marché forestier reste relativement stable en montants, malgré une légère baisse des opérations (-2,8 %) et des surfaces (-12,8 %), soutenu par l'intérêt durable pour l'investissement forestier et une sensibilisation accrue à la gestion responsable des ressources forestières.

Dans ce contexte, la Safer du Centre poursuit activement ses missions d'accompagnement des acteurs du territoire, en facilitant les installations agricoles, en préservant le potentiel productif des terres et en sécurisant l'accès au foncier pour des projets répondant aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels.

¹ Ensemble des notifications et des rétrocessions Safer

L'activité de la Safer du Centre



En 2024, la Safer du Centre a maintenu un niveau élevé d'activité avec un volume de transactions soutenu, malgré des défis économiques et réglementaires importants. Le taux de prise sur le marché foncier préemptable reste stable, témoignant de la pertinence et de l'efficacité des interventions menées. Le recours à la préemption demeure mesuré, privilégiant systématiquement les négociations amiables et reflétant une approche pragmatique et équilibrée vis-à-vis des différents acteurs du territoire.

Le renforcement de la présence territoriale via des outils comme Vigifoncier continue de se développer (dépassant les 50 % des communes couvertes), facilitant la collaboration avec les collectivités locales et permettant une meilleure anticipation des besoins fonciers liés aux projets d'aménagement durable du territoire. Des rencontres régulières avec des collectivités, syndicats des eaux et syndicats de rivières (SMORE, EPAGE) ont été réalisées en 2024, notamment pour la mise en œuvre d'études de maîtrise foncière et la protection des périmètres de captage. Des rétrocessions significatives ont été effectuées, comme les 98 hectares acquis par Eau de Paris, accompagnant la transition d'un exploitant vers l'agriculture biologique via un bail rural environnemental.

La Safer du Centre a particulièrement renforcé son action en faveur de l'installation et de la transmission. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour accompagner les jeunes agriculteurs, notamment des forums, interventions en établissements agricoles, suivi régulier du cahier des charges et échanges directs avec les attributaires pour anticiper leurs besoins de consolidation. Des efforts particuliers ont été portés sur le repérage des cédants, avec des rencontres systématiques avec notaires et partenaires bancaires, ainsi que des actions de prospection ciblée des exploitants proches de la retraite.

De plus, la Safer du Centre s'est impliquée dans l'accompagnement de projets spécifiques tels que les PAT (Plans Alimentaires Territoriaux), contribuant à l'identification des friches agricoles et des surfaces disponibles pour les circuits courts ou la conversion bio. Elle a également mené des échanges fructueux avec des acteurs économiques et institutionnels pour explorer des opportunités en matière de compensations environnementales et pour la préservation des zones humides.

Enfin, la Safer du Centre s'est attachée à améliorer la transparence de ses actions, en renforçant la communication auprès des élus locaux et des acteurs territoriaux,

en particulier sur les enjeux liés à la gestion durable du foncier rural et en intégrant activement les non-issus du monde agricole (NIMA) dans les projets d'installation.

Ces actions témoignent d'un engagement continu pour répondre efficacement aux enjeux de renouvellement des générations, de préservation de l'environnement et de dynamisation économique du territoire.

2024		2023		
Département	Taux de prise sur le marché foncier total	Taux de prise sur le marché préemptable	Taux de prise sur le marché foncier total	Taux de prise sur le marché préemptable
18 – Cher	30,5 %	38,2 %	18,8 %	30,1 %
28 – Eure-et-Loir	17,2 %	29,2 %	11,7 %	21,5 %
36 – Indre	14,4 %	19,6 %	13,3 %	19,6 %
37 – Indre-et-Loire	12,3 %	17,6 %	9,2 %	12,1 %
41 – Loir-et-Cher	8,5 %	12,6 %	7,8 %	11,9 %
45 – Loiret	7,2 %	11 %	10,6 %	16,6 %
Région Centre-Val de Loire	16 %	22,1 %	11,9 %	18,6 %
France	13,4 %	19,4 %	13,1 %	19,4 %

Figure 3 – taux de prise de marché par département en 2024 et 2023 – source FN Safer

Le taux de prise sur le marché foncier par la Safer du Centre affiche une progression notable dans l'ensemble de la région, à l'exception du département du Loiret. Cette amélioration se distingue favorablement de la tendance nationale, qui reste globalement à la stagnation. Ces résultats soulignent ainsi la pertinence et l'efficacité des interventions mises en œuvre par la Safer du Centre.

En analysant de façon plus détaillée ces taux en 2024, on observe de nouveau des variations importantes entre les départements. Le Cher se distingue nettement avec un taux particulièrement élevé (30,5 % sur le marché total et 38,2 % sur le marché préemptable), confirmant la forte présence de la Safer dans ce département. À l'inverse, les départements de l'axe ligérien comme le Loiret, le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire affichent des résultats plus modestes, respectivement de 7,2 %, 8,5 % et 12,3 % sur le marché total. Ces écarts témoignent des différences de contexte foncier et agricole propres à chaque département, influençant directement les capacités d'intervention et la stratégie de la Safer.

Les Prémptions

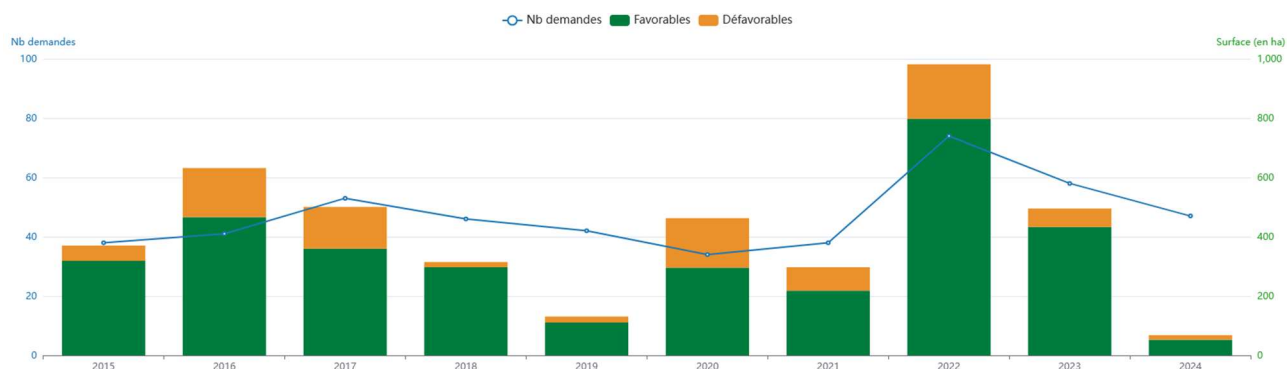
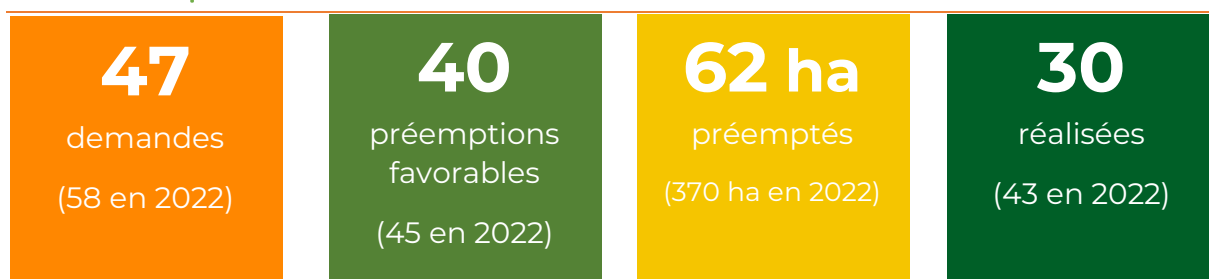


Figure 5 – évolution des demandes de préemption de 2015-2024

Après 2 années de fortes sollicitations pour des opérations de préemption, l'année 2024 est revenu, en termes de nombre de demandes dans la moyenne constatée les années précédentes. Cependant les sollicitations effectuées l'ont été pour des surfaces moindre puisque ce sont seulement 62 ha qui ont été sollicités à la préemption.



Bilan des actions



Mise en œuvre du PPAS 2022–2028 : bilan intermédiaire et dynamique d'adaptation

L'année 2024 marque une étape charnière dans la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Activité Stratégique (PPAS) 2022–2028 de la Safer du Centre. Trois ans après le lancement de cette programmation, ce Bilan Annuel d'Activité permet non seulement de faire le point sur les actions menées au cours de l'année écoulée, mais aussi de mesurer les dynamiques enclenchées, les inflexions nécessaires et les leviers à activer pour atteindre pleinement les objectifs fixés à l'horizon 2028.

Un contexte en évolution rapide

L'année 2024 a été marquée par une évolution accélérée des attentes publiques et territoriales vis-à-vis de l'action foncière. Les impératifs de sobriété foncière, traduits dans le cadre réglementaire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), les tensions croissantes autour de l'accès à l'eau et au foncier agricole, ou encore la montée des préoccupations liées à la souveraineté alimentaire, renforcent la légitimité de l'intervention de la Safer, mais en accentuent également la complexité.

La mise en œuvre de la loi Sempastous, la réaffirmation du rôle des PAT comme vecteurs d'action territoriale, ou encore l'évolution des relations avec les opérateurs historiques (chambres d'agriculture, notaires, banques, etc.) ont nécessité une capacité d'adaptation continue.

Un bilan contrasté mais dynamique

Les actions menées en 2024 traduisent une volonté affirmée de répondre aux grands axes du PPAS. La Safer du Centre a poursuivi ses efforts sur les leviers majeurs que sont l'installation, la transmission, la lutte contre l'artificialisation des sols, l'accompagnement des collectivités et la préservation des ressources. Le développement du suivi des cahiers des charges, la consolidation des partenariats opérationnels, et l'amplification des actions autour de la gestion de l'eau témoignent d'une volonté de montée en puissance ciblée.

Pour autant, ce bilan met également en lumière des difficultés persistantes :

- une faible sollicitation sur certains volets du PPAS, notamment les projets en circuits courts ou la compensation environnementale ;
- des partenariats encore inégaux avec les acteurs du développement agricole et économique, malgré des initiatives locales prometteuses ;
- une sous-utilisation de certains outils, faute de relais politiques ou administratifs dans certains territoires.

Une gouvernance qui se renforce et des priorités qui se dessinent

Ce BAA 2024 traduit aussi une évolution dans la gouvernance du PPAS. L'analyse des résultats de l'année fait émerger plusieurs priorités d'action pour la suite de la programmation :

- structurer une animation plus visible et proactive autour du foncier agricole dans les PAT ;
- renforcer notre rôle dans la lutte contre le mitage et la mobilisation des friches ;
- développer une ingénierie de partenariat plus lisible avec les collectivités et opérateurs privés ;
- poursuivre la consolidation du suivi post-attribution, gage de crédibilité et d'efficacité.

Un plan de 80 actions réparties sur 18 enjeux dans 5 axes d'intervention :



Ce document se concentre principalement sur les actions planifiées pour l'année 2024 ainsi que sur les actions programmées en 2022 et 2023 qui n'avaient pas été menées à leur terme ainsi que certaines actions qui méritent un focus particulier dans le temps comme le suivi du cahier des charges.

Note de lecture des indicateurs :

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	Objectifs 2022-2028	2023
Part des surfaces rétrocédées en faveur de l'environnement	7	36,9 %	7 %	10 %	15,3 %

Référence définie dans l'instruction technique

Moyenne nationale sur l'année

Moyenne en Safer du Centre sur la période 2015-2021

Nourrir le territoire

En 2024, la Safer du Centre a poursuivi activement les objectifs définis dans l'Axe 1 du plan d'action, visant à favoriser une agriculture durable, locale et dynamique, capable de répondre aux besoins alimentaires du territoire tout en garantissant l'installation et la transmission des exploitations agricoles.

Cependant, certains défis demeurent, notamment en termes d'accessibilité au crédit pour les nouveaux exploitants, qui impactent négativement leur capacité d'installation. Ce point reste un axe d'amélioration prioritaire pour les années à venir.

Ces réalisations, ainsi que les ajustements nécessaires identifiés, permettent à la Safer du Centre de continuer à répondre efficacement aux enjeux de renouvellement des générations, de sécurité alimentaire locale, et de développement économique des territoires ruraux.

Focus sur le fonds d'aide à l'installation

En 2024, bien que les règles d'abondement du fonds auraient dû conduire à un plafonnement de l'aide à 2 000 €, les réserves disponibles ont permis de maintenir un plafond de 3 000 €. Ainsi, **25 jeunes agriculteurs** ont été soutenus, pour un montant total de **74 313 €**, répartis de la manière suivante :

- **Cher** : 6 attributaires – 17 977 €
- **Eure-et-Loir** : 5 attributaires – 15 000 €
- **Indre** : 8 attributaires – 23 340 €
- **Indre-et-Loire** : 2 attributaires – 6 000 €
- **Loir-et-Cher** : 4 attributaires – 12 000 €
- **Loiret** : aucun attributaire

Les profils des exploitations soutenues sont variés : **majoritairement en grandes cultures**, mais aussi **5 en polyculture-élevage**, **2 en élevage spécialisé**, **1 en viticulture** et **1 en maraîchage**.

Une réflexion a été engagée par le Bureau pour faire évoluer ce dispositif, avec une proposition d'augmentation du plafond à **5 000 €**, et d'instauration d'un montant minimum porté à **1 000 €**. Cette évolution, qui devra être soumise à l'approbation du Conseil d'administration, permettrait de renforcer l'impact du fonds dans un contexte économique tendu pour les jeunes installés.

Enjeu 1 : Favoriser les installations pérennes et viables



Bilan des actions programmées

Rendre plus visible les biens à la vente confiés à la Safer du Centre

En 2024, la Safer du Centre a significativement accru la visibilité de son offre foncière avec la mise en ligne, en mars, d'un nouveau site Internet. Plus ergonomique et mieux référencé, ce site a généré une dynamique forte de consultation.

Entre mars et décembre 2024, **le site a enregistré 75 000 visites**, soit **trois fois plus qu'en 2023**, pour un total de **172 000 pages vues**. Cette dynamique traduit une amélioration notable de la diffusion des offres de biens à la vente.

Les contenus liés à l'activité foncière ont suscité un fort intérêt :

- **12 800 consultations** des pages présentant les biens à la vente,
- **7 800 consultations** des fiches détaillées de biens,
- **17 000 pages vues** pour les appels à candidatures,
- **1 000 clics vers les dossiers de candidature.**

Ce gain de visibilité s'est directement traduit par une **amélioration de la diffusion des offres foncières** et une **mobilisation élargie des porteurs de projet**. Le site devient ainsi un levier essentiel pour atteindre l'objectif d'ouverture du foncier au plus grand nombre.

Décliner dans le plan de communication la mise en valeur des actions de la Safer du Centre au bénéfice de l'installation

En l'absence d'un plan de communication formalisé, la Safer du Centre s'est appuyée sur des actions ciblées pour mettre en lumière son rôle dans l'accompagnement à l'installation :

- Articles dans la presse locale, notamment dans les suppléments agriculture de *La Nouvelle République* à l'occasion du SIA ;
- **Valorisation publique du fonds d'aide à l'installation (FAI)** lors de l'Assemblée Générale, avec remise officielle de chèques et couverture presse assurée.

Ces actions restent ponctuelles, mais **participent à la reconnaissance de l'engagement de la Safer** sur le renouvellement des générations. Leur intégration future dans un **cadre plus global** renforcerait la lisibilité de cette mission prioritaire.

Mieux informer les élus locaux sur les actions réalisées sur leurs territoires

La Safer du Centre a poursuivi sa politique d'information des mairies après chaque attribution :

- envoi d'un courrier **systématique et personnalisé** précisant le projet, le profil du bénéficiaire, les critères d'attribution (installation, environnement, circuits courts, etc.).

Cet outil contribue à :

- rendre lisible l'action de la Safer sur le terrain ;
- **associer les élus à la dynamique locale** de renouvellement agricole ;
- renforcer la coordination avec les politiques foncières portées par les collectivités (PAT, ZAP, etc.).

Cette démarche pourrait servir de **socle à une stratégie territoriale plus ambitieuse** (bilans locaux, rencontres, cartographie...).



Indicateurs d'évaluation

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	2023	2024
Intermédiations locatives sur le marché locatif	4C	Nombre : 14 % Surface : 21 %	Nombre : 7 % Surface : 6 %	Nombre : 14 % Surface : 22 %	Nombre : 16 % Surface : 19 %

Après un **niveau d'activité plutôt stable avant 2022** (1 000 ha/an en moyenne), la Safer du Centre a fortement amplifié sa présence sur le marché locatif.

En 2022, 62 dossiers ont été traités pour une attribution totale de 1 618 ha, puis en 2023, ce nombre a augmenté à 79 dossiers, avec une attribution de 2 040 ha. Cette croissance est particulièrement remarquable dans le département du Cher, où plus de 72 % des locations ont été réalisées en 2022, et 50 % en 2023.

En 2024, l'augmentation est moins marquée (2092 ha) mais reste toutefois importante.

Cette tendance peut s'expliquer par le nombre croissant de cédants qui souhaitent conserver leurs terres pour garantir un revenu complémentaire à travers les fermages. Cette stratégie offre aux propriétaires une source de revenus stable tout en leur permettant de maintenir la propriété de leurs terres.

Cette évolution conforte le rôle de la Safer comme intermédiaire sécurisé entre propriétaires et porteurs de projets, et souligne l'intérêt croissant de la location comme vecteur d'accès progressif au foncier.

Cette dynamique, si elle renforce l'attractivité du portage locatif, doit cependant être suivie de près pour garantir qu'elle ne freine pas certains projets de transmission en pleine propriété.

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	Objectifs 2022-2028	2023	2024
Part des surfaces rétrocédées en faveur de l'installation	11A	45 %	40 %	45 %	37 %	45 %
Surfaces rétrocédées en faveur des premières installations	13	25 964 ha	2 287 ha	2 500 ha	1 685 ha dont 460 ha en location	2 252 ha dont 407 ha en location

Après deux années marquées par un net recul de l'activité (-30 % de surface encadrée entre 2021 et 2023, s'expliquant en partie par la diminution des mises en vente et un repli temporaire de la demande, notamment dans les zones intermédiaires), la Safer du Centre enregistre en 2024 un rebond significatif, notamment en matière de rétrocessions au profit de l'installation. La part des surfaces rétrocédées en faveur de l'installation atteint 45 %, rejoignant ainsi l'objectif fixé et la moyenne nationale, traduisant une reprise de la dynamique de transmission au profit des premières installations (dont une part significative concerne des jeunes agriculteurs, mais aussi des porteurs de projets en reconversion).

En volume, 2 252 hectares ont été rétrocédés au bénéfice de premières installations, dont 407 hectares sous forme locative, confirmant la progression vers l'objectif annuel de 2 500 hectares. Cette évolution témoigne à la fois de la capacité de la Safer à mobiliser à nouveau du foncier en faveur du renouvellement des générations agricoles, et d'un redémarrage progressif de la demande, malgré un contexte économique toujours tendu (hausse des taux d'intérêt, difficulté d'accès au crédit...).

Ce redressement encourageant valide les efforts engagés pour mieux repérer les candidats à l'installation, renforcer les partenariats territoriaux, et valoriser l'offre foncière dès les premières phases de projet. Il souligne également l'importance de maintenir une action foncière ciblée et réactive, en particulier dans les territoires où les opportunités d'accès au foncier sont rares.

Ce rebond devra toutefois être consolidé en 2025, notamment dans les départements où les volumes de foncier mobilisable restent faibles ou soumis à forte pression.

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	Objectifs 2022-2028	2023	2024
Part des surfaces rétrocédées en faveur de l'installation hors cadre familial	12	64 %	46 %	50 %	81 %	69 %
Nombre de rétrocessions en faveur d'installations hors cadre familial	14A	1 604	80	100	41	125
Taux de satisfaction des candidats avec un projet de première installation pour les dossiers avec au moins un candidat à l'installation	15	72 %	50 %	60 %	59 %	

En 2024, la Safer du Centre confirme son **engagement fort en faveur des installations hors cadre familial**, qui constituent le cœur de sa mission de renouvellement des générations agricoles. Avec **69 % des surfaces rétrocédées au**

profit de ce public, elle dépasse largement son objectif (50 %) et reste au-dessus de la moyenne nationale (64 %), malgré un léger recul par rapport à 2023 (81 %).

Ce maintien à un niveau élevé s'accompagne d'une forte progression du **nombre** de rétrocessions, passé de **41 en 2023 à 125 en 2024**, dépassant largement l'objectif fixé à 100. Cette dynamique s'observe également en **surface**, avec une hausse marquée de **1 630 hectares à 2 532 hectares** rétrocédés au profit de porteurs hors cadre familial.

Cette croissance quantitative, en nombre comme en superficie, témoigne non seulement d'un regain d'activité foncière, mais aussi des **efforts déployés pour mieux repérer, accompagner et sécuriser les projets hors cadre familial**, en lien étroit avec les partenaires de l'installation (réseaux professionnels, collectivités, organismes de financement).

Elle confirme la capacité de la Safer du Centre à **mobiliser du foncier adapté** pour répondre à la diversité croissante des profils et des trajectoires d'installation.

Ces bons résultats interviennent dans un contexte toujours marqué par des **freins structurels à l'installation** : difficulté d'accès au crédit, complexité des montages juridiques, pression foncière croissante. Le **taux de satisfaction des candidats à la première installation n'a pas pu être exploité de manière fiable** en 2024, en raison de données incohérentes. Toutefois, les tendances observées sur le terrain confirment la **nécessité de consolider les dispositifs d'accompagnement technique et financier**, et de continuer à **mobiliser des surfaces agricoles accessibles** aux nouveaux entrants.

La Safer du Centre poursuivra cette dynamique en 2025, en s'appuyant sur son réseau d'acteurs de l'installation, tout en veillant à adapter ses outils aux réalités et aux profils de porteurs de projets de plus en plus diversifiés.

Enjeu 2 : Améliorer la transmission des exploitations agricoles

L'identification des cédants potentiels se heurte à des difficultés avec la RGPD² qui ne permet pas des échanges fluides et des croisements de données. L'identification se fait, pour le moment, de façon empirique se basant sur la base Siren en OpenData.



Bilan des actions programmées

Améliorer les collaborations avec les différents opérateurs pour favoriser le repérage des cédants

La détection précoce des projets de transmission reste un enjeu stratégique pour anticiper les mouvements fonciers et accompagner la transition entre générations agricoles. Dans cette perspective, la Safer du Centre cherche à renforcer ses partenariats avec les opérateurs du monde agricole.

En 2024, plusieurs dynamiques territoriales ont été engagées :

- dans l'Indre, une **veille ciblée sur les exploitants de plus de 60 ans** a été structurée, avec qualification des profils à partir des données de surface ;
- en Indre-et-Loire, une **convention avec la Chambre d'agriculture** est en cours de finalisation pour organiser une démarche similaire ;
- dans le cadre de la **Conférence régionale du foncier**, un dialogue a été ouvert pour envisager un **partage structuré de données sur les cédants**, en lien avec les DDT, OPA, banques et notaires.

Ces démarches sont complétées par une **présence accrue sur le terrain** :

- participation au Forum Transmission 41, aux cafés de la transmission avec le Crédit Agricole, et aux réunions trimestrielles avec la CA 37 ;
- rencontres régulières avec les OPA (centres de gestion, assureurs, etc.) ;

Pour autant, plusieurs freins demeurent :

- l'absence de dialogue ou de transmission d'information avec certaines chambres, notamment sur les fichiers RDI ;
- la **frilosité persistante de certains prescripteurs privés** (comptables, banques) à faire entrer la Safer dans la boucle, par peur du principe de mise en concurrence ;
- une **perception encore floue** de la plus-value Safer, qui nécessite un effort de pédagogie continu.

Par ailleurs, l'accès aux **données PAC non anonymisées** constitue un frein persistant. Ces données permettraient pourtant d'identifier plus systématiquement les exploitants proches de la retraite, les surfaces concernées, ou les bénéficiaires inactifs, mais leur transmission reste aujourd'hui très encadrée.

² Règlement général sur la protection des données

Cette limitation réduit les capacités de veille ciblée de la Safer, notamment dans les territoires où les autres canaux de repérage sont peu actifs.

L'enjeu pour 2025 sera de **passer d'une logique de coopération ponctuelle à une logique de partenariat structuré**, avec quelques acteurs-pilotes, pour bâtir des outils partagés de repérage et fluidifier l'accès aux cessations agricoles encore non visibilisées.

Communiquer de façon ciblée auprès des potentiels cédants sans successeur

Face à la difficulté croissante de repérer les exploitants sans successeur, la Safer du Centre a engagé en 2024 **plusieurs actions ciblées pour aller à leur rencontre et initier un dialogue sur l'anticipation de la transmission**.

Deux départements ont expérimenté des démarches structurées :

- **Eure-et-Loir** : chaque chargé de mission foncier s'est vu fixer un objectif de **rencontre d'un cédant potentiel tous les 15 jours**, permettant de construire une veille qualitative progressive sur le terrain.
- **Indre-et-Loire** :
 - participation à **Ferme Expo**, avec un ciblage spécifique des agriculteurs en réflexion sur la fin d'activité ;
 - **prospection locale directe**, notamment auprès des agriculteurs non accompagnés par les réseaux traditionnels (RDI, centres de gestion, etc.).

Ces premières initiatives posent les bases d'une **stratégie plus ambitieuse**, que la Safer du Centre entend structurer à l'échelle régionale à partir de 2025.

Pistes de développement :

Pour renforcer l'identification des cédants sans successeur, il conviendrait d'engager une démarche plus systématique à l'échelle régionale, en s'appuyant sur des outils et partenariats structurants.

Parmi les leviers à mobiliser :

- **L'exploitation des données existantes** (âge des exploitants, surface détenue, nature juridique des structures, etc.) afin de cartographier les zones à enjeu et de cibler la prospection ;
- **La formalisation de partenariats** avec les chambres d'agriculture, les caisses de MSA, les centres de gestion, les banques et les notaires, en vue d'un partage régulier d'informations sur les situations de cessation d'activité non accompagnée ;
- **La mise en place d'une campagne de communication dédiée**, destinée à sensibiliser les exploitants sans repreneur aux enjeux de la transmission et à faire connaître l'offre de service de la Safer.

Cette stratégie permettrait non seulement de mieux anticiper les transmissions en déshérence, mais aussi de fluidifier l'orientation vers des porteurs de projets, en cohérence avec les ambitions du PPAS et les dynamiques territoriales d'installation.

Améliorer la technique de prospection

Pour mieux anticiper les cessations d'activité et orienter son action foncière, la Safer du Centre poursuit l'amélioration de ses techniques de prospection, avec pour objectif de **mieux repérer les exploitations susceptibles d'être transmises** à court ou moyen terme.

En 2024, plusieurs démarches complémentaires ont été engagées, combinant **analyse de données, présence terrain et appui numérique structurant**.

Dans le département de l'Indre, un travail approfondi a permis d'élaborer un **fichier des exploitants de plus de 60 ans**, à partir de l'outil interne **RuralDash**. Ce fichier croise plusieurs sources internes et institutionnelles :

- statuts juridiques des exploitations,
- composition des sociétés,
- statut des exploitants individuels,
- situation géographique

Cette approche permet de **cibler les situations à surveiller**, notamment les exploitants en fin de carrière dont la transmission n'est pas encore engagée, et d'**outiller les chargés de foncier dans leurs priorités d'action**.

Dans d'autres départements, des démarches ont été menées en lien étroit avec les **gestionnaires de secteur** pour intensifier la prospection par contact direct :

- **prise de rendez-vous ciblée chez les notaires** pour anticiper les ventes privées ou les successions ;
- identification de **relais locaux informels** : entreprises de travaux agricoles, coopératives, banquiers de proximité ;
- échanges avec les OPA (organismes professionnels agricoles) dans une logique de remontée d'informations qualifiée.

Cette méthode repose sur une **connaissance fine des territoires et des réseaux d'acteurs**, souvent déterminante pour capter les signaux faibles.

RuralDash est également utilisé comme appui transversal pour repérer des **zones sensibles ou à enjeux spécifiques**, à partir de croisements entre données foncières, dynamiques de marché, et typologies d'exploitations. Il offre une lecture spatialisée utile à la priorisation des secteurs d'intervention et au partage d'analyse entre les équipes.

Ces démarches témoignent d'un **savoir-faire en développement** au sein de la Safer du Centre, mais encore hétérogène selon les départements. Leur **mutualisation**, leur **formalisation** dans des outils partagés, et la montée en

compétence associée, permettraient de construire à partir de 2025 une **véritable stratégie régionale de prospection proactive**, cohérente avec les enjeux du PPAS et les objectifs de renouvellement des générations.

Développer les partenariats et construire un parcours reprise/transmission

La transmission d'exploitation ne peut réussir qu'à la condition d'une **coordination étroite entre tous les acteurs du monde agricole**. Consciente de cet enjeu, la Safer du Centre cherche à structurer, avec ses partenaires, un **véritable parcours de reprise**, allant de l'identification du cédant jusqu'à l'accompagnement du repreneur.

En 2024, plusieurs initiatives ont été menées pour renforcer cette logique de partenariat :

- En **Eure-et-Loir**, des **rendez-vous individuels ont été pris avec l'ensemble des notaires actifs en transaction agricole**, afin de réactiver les liens de collaboration et de rappeler l'importance du partenariat historique avec la Safer.
- Dans le **Loiret**, des **échanges ont été amorcés avec le réseau OSONS l'élevage**, bien que freinés par un manque de relais politiques locaux.
- En **Indre-et-Loire**, des **conventions sont actives avec la Chambre d'agriculture (CA 37)** et avec le **Crédit Agricole Touraine-Poitou**, notamment autour des Cafés de l'installation et de la transmission.
- Dans l'**Indre**, un **partenariat avec la Chambre d'agriculture est en cours de formalisation**.
- Une **relance des partenariats avec le CER et l'AS** est également envisagée, pour réactiver les dynamiques de collaboration antérieurement initiées.

Malgré ces efforts, **les relations avec certaines Chambres d'agriculture restent limitées**, notamment en raison d'un **partage d'information insuffisant** et de **réticences persistantes à intégrer la Safer dans les dispositifs d'accompagnement à la transmission**.

Structurer un véritable parcours de reprise suppose une implication collective et une meilleure coordination territoriale. Le renforcement des partenariats, qu'ils soient institutionnels, techniques ou financiers, demeure une priorité pour fluidifier les transmissions et garantir l'orientation du foncier vers des projets viables et cohérents.

Pistes de développement :

Pour renforcer l'efficacité des actions en matière de transmission, **il serait pertinent d'initier une démarche de formalisation des partenariats à l'échelle régionale**, en s'appuyant sur les dynamiques locales existantes.

Cette structuration pourrait prendre la forme :

- d'une **charte partenariale régionale** précisant les rôles et engagements de chaque acteur (Safer, Chambres d'agriculture, notaires, réseaux bancaires, centres de gestion, structures d'accompagnement) ;
- de **conventions-type** à décliner localement pour sécuriser les échanges d'informations et clarifier les modalités de collaboration ;
- de **comités techniques territoriaux** réunissant régulièrement les opérateurs concernés pour faire le point sur les situations de transmission à enjeux, croiser les expertises et proposer un appui coordonné aux porteurs de projets.

Une telle démarche renforcerait la lisibilité de l'action de la Safer et favoriserait une orientation plus fluide et efficace du foncier vers les candidats à la reprise, en évitant les silos entre acteurs et en capitalisant sur la complémentarité des compétences.



Indicateurs d'évaluation

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	Objectifs 2022-2028	2023	2024
Nombre de cédants sans successeurs identifiés contactés	CEN-1	Indicateur régional créé		30 / an		Donnée non collectée

L'indicateur relatif au **nombre de cédants sans successeur identifiés et contactés** n'a pas pu être renseigné en 2024.

Bien que les enjeux liés à ce public soient largement partagés en interne, **l'appropriation opérationnelle de cet indicateur reste à construire.** En pratique, l'absence d'outil de suivi dédié et la diversité des situations rencontrées sur le terrain n'ont pas permis aux équipes de consigner ces informations de manière homogène et exploitable à l'échelle régionale.

Une réflexion sera engagée en 2025 pour proposer un **format de suivi simple et intégré aux pratiques quotidiennes**, permettant de valoriser le travail de contact mené par les conseillers fonciers tout en alimentant les indicateurs du PPAS.

Enjeu 3 : Accompagner les projets de politiques publiques d'agriculture biologique ou périurbaine

Après plusieurs années de forte croissance – notamment entre 2018 et 2020, portées par des débouchés en expansion et un soutien sociétal accru à la transition agroécologique – l'agriculture biologique connaît **un net ralentissement depuis 2021**, à l'échelle nationale comme régionale. Ce retournement de tendance s'est confirmé en 2022 et 2023, dans un contexte économique tendu.

En **région Centre-Val de Loire**, selon le *Mémento Bio 2024*, on dénombrait **1 983 exploitations agricoles engagées en bio en 2023**, couvrant **111 197 hectares**, soit **4,9 % de la SAU régionale**. Si ces chiffres traduisent une **légère progression de 0,05 %** du nombre d'exploitations, ils masquent un **repli global de 1,7 % des surfaces bio et en conversion**, illustrant **le ralentissement de la dynamique de conversion**. La région se classe désormais **au 10^e rang national** pour la part de SAU en bio.

Cette inflexion s'explique notamment par la **baisse de la demande en produits biologiques**, liée à l'inflation : dans un contexte de tension sur le pouvoir d'achat, **l'alimentation est devenue une variable d'arbitrage budgétaire**, réduisant l'attrait du bio pour une part des consommateurs. En parallèle, **les difficultés d'écoulement des productions**, le manque de visibilité sur les débouchés, ainsi que **le nombre limité de terres certifiées bio mises en vente**, freinent les initiatives de conversion.

Ce phénomène n'est pas propre à la région. À l'échelle nationale, **54 000 hectares** de surfaces bio ont disparu en 2023, avec une **baisse de la part de SAU en bio de 10,50 % à 10,36 %**. Dans le secteur céréalier, la chute est marquée : **la collecte de blé tendre bio a diminué de 52 %** entre 2023 et 2024. Les **déconversions** (retours à l'agriculture conventionnelle) deviennent un indicateur préoccupant, illustrant une fragilisation des exploitations déjà converties.

Des exemples concrets viennent nourrir ce constat : en Normandie, **55 % des arrêts de certification bio en 2023** correspondaient à des exploitations poursuivant une activité agricole, mais hors bio. Une étude menée en Île-de-France sur les AMAP a recensé **plusieurs cessations d'activité dans le maraîchage biologique**, dont les causes sont multifactorielle (épuisement des porteurs de projets, instabilité économique, isolement).

Malgré ce contexte, **les circuits courts continuent de progresser**, notamment en région Centre-Val de Loire, où ils représentent un levier de valorisation des productions locales. À titre d'exemple, en **Eure-et-Loir**, le développement des circuits courts a progressé de **75 % entre 2000 et 2020**, traduisant une **demande structurée sur certains bassins de consommation**.



Bilan des actions programmées

Accompagner les projets d'espaces-test agricole, notamment dans l'identification de surfaces non exploitées

L'identification et la remobilisation de surfaces non exploitées constituent un levier essentiel pour favoriser l'émergence de projets d'installation, notamment dans le cadre d'espaces-test agricoles. La Safer du Centre s'engage aux côtés des territoires pour contribuer à cette dynamique, bien que les initiatives demeurent encore ponctuelles.

Dans le cadre du **PAT du Pays des Châteaux**, un travail d'**identification des friches agricoles** a été engagé. Des **permanences sont assurées en communes par la Safer et la Chambre d'agriculture 41**, afin de recueillir les intentions de porteurs de projets et de mieux connaître les disponibilités foncières locales.

En **Indre-et-Loire**, bien qu'aucune action spécifique n'ait encore été lancée, des **réunions d'information et groupes de travail liés aux PAT** sont suivis lorsque la Safer y est conviée. Un **rendez-vous avec la CA37** a été programmé pour faire un point sur les outils mobilisables dans le cadre du PAT départemental, avec plusieurs pistes identifiées :

- **usage de Vigifoncier** pour le repérage des dynamiques foncières,
- **mise en place de ZAP** pour sanctuariser des zones agricoles stratégiques,
- **repérage des biens sans maître** en vue de la constitution de réserves foncières,
- **inventaire des friches agricoles** à mobiliser pour de nouveaux projets.

Ces démarches, encore en construction, pourraient constituer les prémices d'un **dispositif plus structuré d'accompagnement aux espaces-test agricoles**, à condition de renforcer l'intégration de la Safer dans les projets portés par les PAT et de s'appuyer sur une stratégie foncière partagée avec les acteurs locaux.

Mobilisation des friches agricoles dans le cadre du PAT du Pays des Châteaux

Le partenariat mis en place entre la Safer du Centre et la Chambre d'agriculture 41 dans le cadre du **PAT du Pays des Châteaux** constitue un exemple concret d'action territoriale en faveur de la remobilisation des terres agricoles non exploitées.

À travers l'organisation de **permanences locales dans les communes**, les deux structures vont à la rencontre des élus et des habitants pour :

- **identifier les surfaces non exploitées** (friches, biens vacants, parcelles à l'abandon),
- **recueillir les projets d'installation émergents**,
- **mettre en lien les porteurs de projet et les opportunités foncières disponibles**.

Cette démarche participative s'appuie sur une **connaissance fine du territoire**, renforce la dynamique des PAT, et ouvre la voie à la mise en œuvre d'espaces-test agricoles à l'échelle intercommunale.

Ce type d'action territorialisée pourrait être reproduit dans d'autres départements, en lien avec les chambres d'agriculture, les collectivités et les partenaires techniques, pour faire émerger de nouveaux lieux d'expérimentation et favoriser une reprise progressive du foncier agricole.

Identifier les zones où l'installation et la création d'activité Bio ou en circuit court sont les plus favorables

Dans un contexte de transition alimentaire et de diversification des systèmes agricoles, la Safer du Centre s'engage à **repérer les zones à fort potentiel pour l'installation en agriculture biologique et en circuits courts**, en articulation avec les dynamiques locales (PAT, politiques alimentaires, zones périurbaines...).

En 2024, plusieurs actions ont été conduites, en lien avec les collectivités et les réseaux de l'accompagnement agricole :

- **Collaboration avec Tours Métropole et Terr'O** : des partenariats ont été initiés pour repérer les zones favorables à l'AB et à l'installation maraîchère, à partir de critères agronomiques, fonciers et logistiques. Toutefois, ces démarches se heurtent à un **manque de porteurs de projets en agriculture biologique** dans les secteurs concernés, freinant l'amorçage opérationnel des projets.
- **Problématique d'accès à la ressource en eau** : plusieurs territoires identifiés comme propices sur le plan foncier présentent des **limites fortes en matière d'irrigation ou de réserves hydriques**, ce qui réduit la faisabilité des projets en maraîchage ou en polyculture bio.

- **Participation à la dynamique des PAT** : la Safer est intervenue, sur sollicitation, dans plusieurs démarches territoriales de type PAT, comme celui du Giennois, pour **apporter son expertise foncière** à l'identification des leviers de développement de l'agriculture de proximité.

Ces premières démarches permettent de **poser les bases d'une cartographie des opportunités foncières pour l'AB et les circuits courts**, mais elles soulignent aussi la nécessité de :

- **renforcer l'amont** de la chaîne, via l'identification et l'accompagnement des porteurs de projets intéressés par ces systèmes ;
- **mieux articuler les enjeux fonciers avec les contraintes hydrauliques**, notamment via une coordination accrue avec les services de l'État, les chambres et les syndicats d'eau ;
- intégrer ces travaux dans une **logique plus large de planification territoriale agricole** (ZAP, PAEN, stratégies foncières intercommunales...).



Indicateurs d'évaluation

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	Objectifs 2022-2028	2023	2024
Part des surfaces agricoles rétrocédées en faveur de la transition agroécologique	9	38,6 %	9 %	-	11,5 %	8,1 %
Part des surfaces agricoles rétrocédées en faveur de l'agriculture biologique	10	12,3 %	3,9 %	8 %	2,2 %	0,5 %
Part des surfaces agricoles rétrocédées à des projets de circuits de proximités	16	18 %	4 %	-	15 %	9 %

Malgré les efforts engagés en matière de **qualité des candidatures** et de **codification des projets**, la Safer du Centre constate une **baisse continue des surfaces rétrocédées au titre de la transition agroécologique**, en retrait par rapport à la moyenne nationale.

- L'indicateur 9, relatif aux projets favorisant la **transition agroécologique**, affiche une diminution : **-16,4 % en 2022**, puis **-11,5 % en 2023**, quand la moyenne nationale s'établit à -38,6 % en 2022 et -23 % en 2023.
- Pour l'**agriculture biologique** (indicateur 10), la part des surfaces rétrocédées est passée de **8 % en 2022 à 2,2 % en 2023**, alors qu'au niveau national, elle reste stable autour de 12,4 %.
- Concernant les **circuits de proximité** (indicateur 16), on observe une progression en 2022 (**7,7 %**, soit un doublement par rapport à 2021), suivie d'un repli en 2023 à **2,2 %**, là encore en deçà du niveau national (12,3 %).

Ces résultats traduisent plusieurs facteurs convergents :

- un **contexte difficile pour l'agriculture biologique** (inflation, changement de comportements d'achat, arrêt de conversions) ;
- un **repli de la demande de foncier pour des projets agroécologiques ou circuits courts**, en particulier dans les zones rurales isolées ;
- la difficulté à **mobiliser des biens fonciers adaptés** (taille, localisation, accès à l'eau) pour des installations alternatives.

Ces constats appellent une **remobilisation ciblée** : meilleure identification des porteurs de projet, travail renforcé avec les structures d'accompagnement NIMA, et appui à l'émergence de projets dans le cadre des PAT et des politiques alimentaires territoriales.

Enjeu 4 : partager et protéger le foncier

En 2023, l'entrée en vigueur de la loi Sempastous a marqué un tournant majeur dans la régulation du marché des cessions de parts de sociétés. Cette loi, impose désormais une obligation d'information préalable auprès des Safer pour toute cession d'actions ou parts de sociétés détenant des biens immobiliers agricoles. Cette mesure, entrée en vigueur le 1er janvier 2023, vise à garantir une meilleure traçabilité et régulation des transactions foncières dans le domaine agricole.



Bilan des actions programmées

Obtenir les données nécessaires au bon accomplissement de la mission de contrôle des structures : données non anonymes et autorisations de traitements ad hoc afin d'assurer une vérification efficiente

Depuis la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), **l'accès aux données nominatives essentielles à l'analyse des projets agricoles s'est fortement complexifié**, notamment en ce qui concerne les bénéficiaires de la PAC.

Cette évolution réglementaire a pour effet :

- de **limiter les échanges automatiques** entre services instructeurs et la Safer ;
- de **restreindre l'accès à certaines informations-clés**, comme l'identité des exploitants, les surfaces réellement mises en valeur, ou les bénéficiaires d'aides, pourtant indispensables pour vérifier la transparence foncière et le respect des seuils dans le cadre du contrôle des structures.

Cette situation **affecte directement la capacité d'expertise de la Safer**, notamment lorsqu'elle doit évaluer les dossiers soumis à autorisation d'exploiter ou rendre un avis éclairé en CDOA.

Face à ces freins, plusieurs démarches sont engagées :

- **Au niveau national**, la FN Safer pilote la mise en place d'un **dispositif sécurisé d'échange de données**, conforme aux exigences du RGPD, visant à restaurer un accès ciblé et justifié aux informations nécessaires à l'exercice des missions de service public foncier.
- **À l'échelle locale**, des échanges sont en cours avec les Directions Départementales des Territoires (DDT) pour explorer **des solutions opérationnelles adaptées** aux réalités des territoires, tout en respectant le cadre juridique en vigueur.

Dans l'attente d'un cadre formalisé, la Safer du Centre agit **de manière pragmatique**, en mobilisant les données publiques disponibles et en adaptant ses méthodes de vérification. Des efforts sont également déployés pour **identifier de nouveaux canaux d'échange sécurisés**, en lien avec les partenaires de l'État.

L'enjeu demeure de garantir un accès ciblé, sécurisé et justifié aux données indispensables, pour permettre à la Safer d'exercer efficacement sa mission de service public dans le respect du cadre réglementaire.

Mettre en place une organisation pour assurer l'analyse et le suivi prévu par les décrets d'applications de la loi "Sempastous"

La mise en œuvre de la loi dite « Sempastous », visant à lutter contre la concentration excessive du foncier agricole via le contrôle des prises de participation dans les sociétés exploitantes, implique un suivi rigoureux des opérations sociétaires sur l'ensemble du territoire. La Safer du Centre s'est pleinement mobilisée pour répondre aux exigences du dispositif et assurer le traitement des dossiers dans les délais impartis.

Au niveau national, en 2023, 16 819 déclarations d'opérations sociétaires ont été enregistrées, couvrant 2 281 982 hectares exploités. Parmi elles, seules 797 étaient des demandes d'autorisation, soit environ 6 % du total.

En région Centre-Val de Loire, les chiffres sont les suivants :

- 2023 : 631 opérations, dont 32 demandes d'autorisation et 599 déclarations simples ;
- 2024 : 575 opérations, dont 34 demandes d'autorisation et 541 déclarations.

Afin de faire face à la volumétrie des dossiers tout en garantissant la rigueur des contrôles, plusieurs Safer, dont la Safer du Centre, ont mis en place une organisation mutualisée pour assurer la vérification de la complétude des dossiers. Cette coopération interrégionale permet d'optimiser les délais de traitement, d'uniformiser les pratiques et de renforcer l'expertise collective sur ce champ juridique complexe et récent.

Grâce à cette organisation, l'ensemble des demandes a pu être traité dans les délais, qu'il s'agisse des autorisations soumises à évaluation ou des simples déclarations.



Indicateurs d'évaluation :

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	2023	2024
Taux de prise de marché sur le marché sociétaire total (Nombre d'opérations)	3	0,2 %	0 %	0 %	0 %
Acquisitions de parts sociales sur le marché sociétaire (nombre et surface)	4B	Nombre : 0 Surface : 0 ha	Nombre : 0 Surface : 0 ha	Nombre : 0 Surface : 0 ha	Nombre : 0 Surface : 0 ha

Les indicateurs 3 (nombre d'opérations de préemption ou d'acquisition par la Safer dans le cadre de cessions sociétaires) et 4B (surface concernée par ces opérations) restent à **zéro pour la Safer du Centre sur les deux dernières années**.

Cette situation reflète une tendance nationale, où **seulement 13 acquisitions de parts sociales** ont été réalisées par les Safer en 2022, et **18 en 2023**, malgré l'entrée en vigueur de la loi Sempastous.

Si ce levier d'action reste **peu utilisé à ce stade**, il est **mobilisable en cas de risques avérés de concentration excessive ou d'opacité dans les structures de contrôle**. La Safer du Centre reste donc vigilante et se tient prête à l'activer si les circonstances le justifient, en articulation avec l'instruction des demandes d'autorisation prévues par la réglementation.

La priorité demeure pour l'heure sur un **suivi rigoureux des opérations sociétaires** via le dispositif de déclaration/autorisation, afin de **prévenir en amont les déséquilibres** plutôt que de devoir intervenir a posteriori.

En résumé :

Enjeu	Action		Réalisation
	Rendre plus visible les biens à la vente confiés à la Safer du Centre		
	Décliner dans le plan de communication la mise en valeur des actions de la Safer du Centre au bénéfice de l'installation	Aucun plan de communication formalisé n'a encore été établi.	
	Mieux informer les élus locaux sur les actions réalisées sur leurs territoires		
Enjeu 2	Améliorer les collaborations avec les différents opérateurs pour favoriser le repérage des cédants	Des démarches ont été initiées de manière progressive sur ces axes, mais restent à structurer davantage ; leurs effets ne sont pas encore pleinement évaluables à ce stade	
	Communiquer de façon ciblée auprès des potentiels cédants sans successeur		
	Améliorer la technique de prospection		
	Développer les partenariats et construire un parcours reprise/transmission		
Enjeu 3	Accompagner les projets d'espaces-test agricole, notamment dans l'identification de surfaces non exploitées	Une expérience réussie dans le cadre du PAT du Pays des Châteaux	
	Identifier les zones où l'installation et la création d'activité Bio ou en circuit court sont les plus favorables	Le contexte marqué par le ralentissement de la dynamique bio et des incertitudes sur les débouchés, rend complexe l'identification de zones favorables sans stratégie locale clairement établie	
Enjeu 4	Obtenir les données nécessaires au bon accomplissement de la mission de contrôle des structures : données non anonymes et autorisations de traitements ad hoc afin d'assurer une vérification efficiente	Des démarches sont engagées aux niveaux national et local pour sécuriser les échanges et permettre une reprise progressive des flux d'information nécessaires pour remplir pleinement nos missions	
	Mettre en place une organisation pour assurer l'analyse et le suivi prévu par les décrets d'applications de la loi "Sempastous"		

Résilience du territoire au changement climatique

En 2024, la Safer du Centre a renforcé ses initiatives pour améliorer la résilience du territoire face aux effets croissants du changement climatique. Les actions mises en œuvre visent principalement à préserver les ressources naturelles, encourager les pratiques agricoles durables et adapter les territoires aux nouvelles contraintes climatiques.

Parmi les actions significatives engagées cette année :

- **Gestion durable des ressources forestières** : des interventions ciblées ont permis d'accompagner les propriétaires forestiers vers des pratiques de gestion durable, renforçant ainsi la multifonctionnalité des forêts et leur rôle dans l'adaptation au changement climatique.
- **Valorisation des compensations environnementales** : la Safer du Centre a initié plusieurs partenariats avec des acteurs économiques et institutionnels afin d'identifier des opportunités concrètes de compensation environnementale, notamment dans le cadre de projets d'aménagement urbain ou industriel.
- **Accompagnement vers des pratiques agricoles résilientes** : un soutien accru aux exploitations agricoles dans leur transition vers des systèmes de production agroécologiques, favorisant ainsi une meilleure résilience économique et environnementale face aux variations climatiques.

Des efforts supplémentaires seront toutefois nécessaires dans les années à venir pour intensifier ces actions et consolider durablement la capacité d'adaptation des territoires ruraux aux défis climatiques

Enjeu 5 : Améliorer la connaissance des enjeux environnementaux

Bien qu'aucune action spécifique n'ait été programmée en 2024, **l'enjeu environnemental reste pleinement intégré dans les pratiques de la Safer du Centre**. Les actions initiées en 2023 ont été poursuivies, notamment à travers des efforts d'**acculturation des conseillers fonciers et des membres des comités techniques** aux enjeux de préservation des ressources naturelles, de biodiversité et de transition agroécologique.

Cette montée en compétence progressive contribue à **ancrer une culture commune de l'environnement**, indispensable à l'évaluation éclairée des projets et à la prise en compte des spécificités territoriales dans les attributions foncières.



Indicateurs d'évaluation :

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	2023	2024
Rétrocessions d'espaces naturels non productifs (surface %)	6D	2%	0 %	2 %	0 %

L'indicateur 6D, relatif aux rétrocessions à des fins de préservation environnementale, affiche un taux de **0 % en 2024**, contre **2 % en 2023**. Cette absence d'opération concrète ne traduit pas un désengagement, mais reflète le **caractère structurellement partenarial** de ces projets, qui reposent le plus souvent sur une coordination avec des acteurs spécialisés, au premier rang desquels le **Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)**.

En 2024, **aucune opération de rétrocession à visée environnementale n'a été concrétisée**, mais des **rencontres ont été organisées dans chaque département**, dans une logique de veille et de repérage des opportunités foncières à enjeux écologiques.

Ces échanges réguliers visent à **préparer les conditions d'interventions futures**, en identifiant les terrains stratégiques à préserver et les modalités de portage adaptées à chaque territoire.

Enjeu 6 : Préserver la forêt dans sa multifonctionnalité



Bilan des actions programmées

Proposer aux attributaires de suivre des formations et les mettre en relation avec des partenaires experts pour améliorer la qualité des forêts

La gestion durable des forêts privées constitue un enjeu croissant pour la résilience des territoires face au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la pression foncière. Dans cette perspective, la Safer du Centre cherche à **renforcer l'accompagnement des attributaires forestiers**, en lien avec les structures référentes du secteur.

Des **échanges ont été engagés avec le CRPF** (Centre Régional de la Propriété Forestière), rencontré à deux reprises en 2022 et 2023. Parmi les pistes explorées figure la possibilité de **proposer aux attributaires forestiers un parcours de sensibilisation ou de formation** à la gestion durable, à la planification sylvicole ou aux aides mobilisables.

Une **convention-cadre est en cours de formalisation**, visant à préciser les modalités de collaboration (contenus, périmètres concernés, communication conjointe) et à inscrire cette démarche dans la durée.

Être présent sur l'ensemble des marchés forestiers

La Safer du Centre veille à **conserver une capacité d'intervention sur les marchés forestiers**, dans un contexte de forte pression foncière et de forte atomisation de la propriété.

Si les volumes traités restent modestes à ce stade, la Safer poursuit son **effort de veille sur les mutations** et reste mobilisée pour **préempter ou intervenir** lorsque l'intérêt général le justifie : continuité écologique, portage par un organisme de gestion durable, lutte contre la spéculation ou l'enfrichement.

L'enjeu est également de **développer des partenariats spécifiques dans le champ forestier**, afin de faciliter la réorientation de biens vers des projets de gestion durable, notamment en lien avec le CRPF, les collectivités engagées dans des stratégies de compensation écologique, ou les structures de gestion collective.



Indicateurs d'évaluation :

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	2023	2024
Rétrocessions à destination forestière	6B	6 %	22 %	5 %	2 %

La **part des surfaces rétrocédées à destination forestière a fortement diminué**, passant de **13,6 % en 2023 (1 476 ha)** à **2,2 % en 2024 (224 ha)**. Cette baisse apparente s'explique en grande partie par un **problème de codification dans le système de suivi** : de nombreuses parcelles forestières sont enregistrées sous la catégorie générique « **autres projets** », notamment lorsqu'il s'agit de biens ruraux mixtes dont la vocation forestière est secondaire par rapport à un autre usage identifié.

Cette situation met en évidence la **nécessité d'affiner nos pratiques de qualification des biens forestiers**, afin de mieux refléter la réalité des interventions de la Safer dans ce domaine. Elle souligne également l'importance de **mieux argumenter la légitimité des rétrocessions à caractère forestier**, particulièrement dans des contextes d'enjeux croisés (risques naturels, biodiversité, continuité écologique...).

Dans cette optique, la Safer du Centre a noué ou renforcé plusieurs contacts opérationnels en 2024 avec des partenaires clés :

- le **CRPF**, pour l'accompagnement des propriétaires et porteurs de projets ;
- le **SDIS**, dans le cadre de la prévention des incendies en milieu rural ;
- la **Fédération régionale des chasseurs**, sur les questions de gestion durable des milieux forestiers.

Ces échanges visent à **mieux articuler notre action foncière avec les politiques de gestion forestière durable**, et à construire une **posture plus lisible de la Safer** sur les enjeux sylvicoles et environnementaux.

Enjeu 7 : Préserver le patrimoine naturel et paysager

Aucune action spécifique n'était programmée sur cet enjeu en 2024, mais la préservation du patrimoine naturel et paysager **demeure un principe transversal intégré aux pratiques d'analyse et de rétrocession**. La Safer du Centre veille à prendre en compte ces enjeux dans ses décisions, notamment au regard des documents d'urbanisme, des continuités écologiques, des espaces à enjeux paysagers ou des projets d'intérêt environnemental local. Cette vigilance s'appuie sur des **partenariats consolidés**, notamment avec le **Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)** dans le cadre d'une convention formalisée, et avec la **DREAL Centre-Val de Loire**, avec laquelle des échanges techniques sont régulièrement conduits.



Indicateurs d'évaluation :

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	Objectifs 2022-2028	2023	2024
Part des surfaces rétrocédées en faveur de l'environnement	7	14,1 %	7 %	10 %	15,3 %	7,2 %
Part des surfaces agricoles rétrocédées en faveur de la transition agroécologique	9	38,6 %	9 %	-	11,5 %	8,1 %
Part des surfaces agricoles rétrocédées en faveur de l'agriculture biologique	10	12,3 %	3,9 %	8 %	2,2 %	0,5 %
Part des surfaces agricoles rétrocédées à des projets de circuits de proximités	16	18 %	4 %	-	15 %	9 %

Les indicateurs relatifs aux surfaces rétrocédées en faveur de l'environnement connaissent une **baisse globale en 2024**, après une année 2023 marquée par de bons résultats, notamment sur l'indicateur global (n° 7). Celui-ci passe de **15,3 % à 7,2 %**, retombant sous l'objectif fixé à 10 %.

Ce repli s'explique principalement par :

- une **forte diminution des attributions en agriculture biologique (0,5 %)**, dans un contexte économique dégradé pour la filière,
- une **requalification insuffisante de certains projets à visée agroécologique**, du fait d'un défaut d'outillage ou de lisibilité commune avec les partenaires (indicateur 9 à 8,1 %),
- un **retrait des projets en circuits de proximité**, passés de 15 % à 9 % (indicateur 16), mais qui continuent de représenter une orientation significative.

Ces résultats soulignent la nécessité :

- de **renforcer l'identification et la qualification des projets à visée environnementale** dans les outils internes ;

- de **consolider les partenariats avec les structures de l'accompagnement agroécologique** (CIVAM, GAB, CA...) ;
- et de **maintenir une offre foncière adaptée** (petites surfaces, proximité urbaine, accès à l'eau) pour ces profils de projets.

Une attention particulière sera portée en 2025 à la **fiabilisation de la codification** et à la **valorisation des projets mixtes ou non conventionnels**, encore insuffisamment identifiés dans les données de suivi.

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	2023	2024
Part des rétrocession environnementales en faveur de la préservation de la biodiversité et des habitats	8B	20 %	0 %	5 %	44 %
Part des rétrocession environnementales en faveur de la prévention des risques naturels et industriels	8C	1 %	0 %	0 %	0 %
Part des rétrocession environnementales en faveur de la préservation des espaces agricoles, des paysages et des sites	8D	65 %	100 %	91 %	53 %

L'indicateur 8B, relatif aux rétrocessions en faveur de la **préservation de la biodiversité et des habitats**, enregistre une **progression exceptionnelle en 2024**, atteignant **44 % des surfaces rétrocedées sur cet axe**, contre 5 % en 2023. Ce chiffre, bien au-delà de la référence nationale (20 %), s'explique par la **réalisation d'une opération de rétrocession à fort volume**, à visée environnementale clairement identifiée. Cette dynamique traduit la capacité de la Safer du Centre à se positionner sur des projets de valorisation écologique du foncier, en lien avec les enjeux de trame verte et bleue et les stratégies locales de préservation.

En revanche, l'indicateur 8C, lié à la **prévention des risques naturels et industriels**, reste stable à 0 %, en l'absence d'opérations qualifiées sur ce champ en 2023 et 2024.

Ce résultat reflète le **caractère plus rare et ciblé de ce type d'intervention**, souvent lié à des dynamiques d'aménagement ou de reconversion industrielle spécifiques.

Enjeu 8 : Accompagner le développement maîtrisé et organisé des installations d'énergie renouvelable

Bilan des actions programmées



S'identifier auprès des acteurs économiques ou institutionnels à la recherche d'opportunité en matière de compensations environnementales

Afin de renforcer son positionnement dans les politiques de transition écologique, la Safer du Centre développe une démarche proactive de **repérage et de mise en relation avec les acteurs susceptibles de rechercher du foncier à des fins environnementales**, en particulier dans le cadre des **mesures compensatoires réglementaires**.

En 2024, un **partenariat a été amorcé avec Réseau de Transport d'Électricité (RTE)**, dans le cadre de la **maîtrise foncière de sites destinés à l'implantation de postes sources**, intégrant une **composante de compensation environnementale**. Cette collaboration marque une première étape dans la capacité de la Safer à contribuer à l'identification et à la sécurisation de fonciers à forts enjeux écologiques.

Cette dynamique est appelée à s'élargir à d'autres acteurs concernés par la mise en œuvre de mesures compensatoires ou de projets de transition :

- les **agences de l'eau**, dans le cadre de la restauration de zones humides ou de haies ;
- les **collectivités territoriales et aménageurs**, dans une logique d'aménagement durable ;
- les **acteurs de l'énergie**, notamment en lien avec le développement de projets **agrivoltaïques ou photovoltaïques**.

À ce titre, plusieurs rencontres ont été organisées avec des opérateurs du secteur de l'installation solaire en milieu agricole, afin d'**explorer les conditions de compatibilité entre production d'énergie et vocation agricole**. Cette thématique fera l'objet d'un **séminaire dédié du Conseil d'administration en 2025**, témoignant d'une volonté d'approfondissement stratégique.

Pour structurer davantage cette orientation, plusieurs chantiers sont à conduire à moyen terme :

- la **cartographie des potentiels fonciers à vocation environnementale**, notamment dans les zones humides, les trames vertes ou les corridors écologiques ;
- la **formalisation des partenariats** (conventions, chartes) pour sécuriser les rôles et modalités d'intervention ;

- l'intégration de critères environnementaux dans la veille foncière courante, afin de faire émerger des opportunités dès la phase amont.



Indicateurs d'évaluation :

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	2023	2024
Nombre de projets d'énergie renouvelables accompagnés	CEN-2a	Indicateur régional créé		0	0
Nombre de projets avec des activités complémentaires accompagnés	CEN-2b	Indicateur régional créé		0	0
Nombres de MWh générés par les projets accompagnés	CEN-2c	Indicateur régional créé		0	0

Les indicateurs relatifs à l'accompagnement de projets d'énergie renouvelable (CEN-2a), d'activités complémentaires (CEN-2b) et à la production énergétique associée (CEN-2c) **restent à zéro pour les années 2023 et 2024.**

Ce résultat ne traduit pas un désengagement mais reflète le **caractère émergent de ces indicateurs**, récemment créés à l'échelle régionale. La Safer du Centre a amorcé en 2024 une **démarche exploratoire** sur ces sujets, avec notamment :

- des **rencontres avec plusieurs opérateurs du photovoltaïque agricole**,
- des échanges autour de projets d'**agrivoltaïsme intégrant une production agricole pérenne**,
- et une **réflexion stratégique engagée au sein du Conseil d'administration**, avec un séminaire dédié prévu en 2025.

Cette phase préparatoire vise à **mieux cerner les conditions d'intervention pertinentes pour la Safer**, en assurant un équilibre entre production d'énergie, maintien de la vocation agricole, et respect des équilibres territoriaux. Les **premières opérations concrètes** pourraient voir le jour à l'horizon 2025, une fois le cadre de positionnement clarifié et les partenariats opérationnels formalisés.

En résumé :

Enjeu	Action		Réalisation
Enjeu 6	Proposer aux attributaires de suivre des formations et les mettre en relation avec des partenaires experts pour améliorer la qualité des forêts	Malgré des échanges initiés, aucun conventionnement n'a pu être finalisé avec le CRPF à ce jour.	
	Être présent sur l'ensemble des marchés forestiers		
Enjeu 8	S'identifier auprès des acteurs économiques ou institutionnels à la recherche d'opportunité en matière de compensations environnementales		

Protéger et gérer l'eau

La préservation et la gestion durable de la ressource en eau constituent un **enjeu stratégique majeur** pour la Safer du Centre, à l'intersection des politiques agricoles, environnementales et d'aménagement du territoire. En 2024, cet enjeu s'est renforcé dans un contexte de **pression croissante sur les ressources hydriques**, en raison du changement climatique, de l'intensification des usages agricoles et urbains, et de la multiplication des épisodes extrêmes.

Dans ce cadre, la Safer du Centre a consolidé son action en matière de **protection des captages d'eau potable**, en poursuivant l'accompagnement des collectivités et des syndicats d'eau dans la mise en œuvre de stratégies foncières ciblées. Plusieurs études ont été engagées ou poursuivies pour **identifier, maîtriser et mobiliser des parcelles stratégiques**, situées en **périmètres de protection** ou dans les **aires d'alimentation de captage (AAC)**. L'objectif est de favoriser l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de limiter les risques de pollution diffuse.

Depuis 2022, cette dynamique s'inscrit dans un cadre réglementaire renforcé, avec l'entrée en vigueur du **droit de préemption des collectivités territoriales sur les terrains agricoles situés en AAC**, prévu par le Code de l'urbanisme (articles L.218-1 à L.218-14) et le CGCT (R.2224-5-2 et suivants). Ce droit vise à :

- préserver la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- lutter contre les pollutions diffuses (nitrates, phytosanitaires...) ;
- sécuriser l'usage de la ressource sur le long terme.

La Safer du Centre se positionne comme un **partenaire technique des collectivités**, en les accompagnant dans une stratégie foncière raisonnée, combinant acquisitions amiables, baux ruraux environnementaux, animation foncière et expertise locale.

En parallèle, la Safer reste attentive aux autres enjeux liés à l'eau, notamment la **gestion des risques naturels** et la **préservation des zones humides**. Le risque d'inondation constitue le **principal aléa naturel en région Centre-Val de Loire**, touchant plus de 300 000 habitants et 80 000 emplois, en particulier dans les vallées de la Loire et de ses affluents. Grâce à ses outils d'intervention foncière et à sa connaissance fine des territoires, la Safer peut contribuer à **la prévention et à l'anticipation de ces risques**, en accompagnant les collectivités dans la **maîtrise foncière des secteurs exposés**.



Bilan des actions programmées

Informier et accompagner les Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) pour la préservation des zones de captage et proposer de mettre en place des stratégies foncières

En 2024, la Safer du Centre a poursuivi ses efforts pour **diffuser son offre de service foncier** en matière de protection de la ressource en eau, en direction des **syndicats d'eau, collectivités locales** et **établissements publics** intervenant sur les périmètres de captage.

Dans la continuité des travaux engagés avec la DREAL en 2022 et de la formalisation de l'offre "Captages" en 2023, plusieurs démarches concrètes ont été menées cette année :

- **Rencontres avec des structures locales :**
La Safer a présenté son offre auprès du **PETR du Montargois**, bien qu'aucune suite n'ait été donnée à ce jour. En revanche, **des coopérations actives ont été renforcées** avec des acteurs déjà engagés :
 - Le **SMORE** (Loiret) a engagé une étude de maîtrise foncière pour 2025, avec des accompagnements fonciers prévus.
 - L'**EPAGE du Loing** a poursuivi ses achats sur la zone d'Amilly – Saint-Germain-des-Prés et prépare une **deuxième étude foncière** sur une nouvelle zone à enjeux.
 - Le **CEN Centre-Val de Loire** et la Safer ont engagé un travail commun sur la **vallée de l'Essonne**, avec une étude prévue en 2025.
- **Mise en œuvre concrète :**
Une **rétrocession de 98 hectares à Eau de Paris** a été réalisée. L'exploitant en place, en agriculture conventionnelle, s'est engagé dans une conversion à l'agriculture biologique. Un **bail rural environnemental** a été conclu, couvrant des parcelles dont 30 hectares sont situés en zone de périmètre de protection rapproché (PPR).
- **Renforcement du maillage territorial :**
La Safer a pris part à plusieurs **rencontres et échanges avec les acteurs institutionnels**, notamment :
 - la **DDT 36 et DDT 37**, pour la présentation de l'offre captage,
 - la **Communauté de Communes de Chinon**, à propos du droit de préemption captage,
 - les syndicats d'eau de **Bonnevalais, Chartres Métropole, SIADEP de Brezolles**, et le **Syndicat de Noyant-de-Touraine** (2025),

- des **PAT territoriaux** (Val de Sully, Giennois, Beauce Dunois, Pays des Châteaux, Touraine Vallée de l'Indre) avec une approche croisée entre **gestion du foncier agricole et protection de la ressource en eau**.
- **Animation foncière autour des zones humides et risques inondation :**
Le partenariat historique avec l'**EPAGE** a été conforté. Des **projets de création de bassins tampons ou de noues** ont été évoqués par des élus rencontrés lors du **Congrès des Maires à Dreux**, notamment à Mévoisins et Barjouville. Des **prospections foncières sont également en cours** sur les secteurs du **bocage du Véron (Saint-Germain-sur-Vienne)** et de l'**île Garaud (Coteaux-sur-Loire)** en lien avec le CEN.

L'ensemble de ces actions témoigne d'un **ancrage territorial renforcé** et de la **légitimité croissante de la Safer en tant que partenaire foncier au service des politiques de l'eau et de l'environnement**. Néanmoins, la phase reste majoritairement orientée vers la **prospection et la sensibilisation**, et gagnerait à être consolidée par **davantage d'opérations foncières concrètes**, dès lors que les collectivités formaliseront leurs stratégies d'intervention.



Indicateurs d'évaluation :

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	2023	2024
Rétrocessions en faveur de la préservation de la ressource en eau potable	8A	14 %	0	4 %	3 %

Cet indicateur, qui mesure la part des surfaces rétrocédées en faveur de la protection de la ressource en eau potable, s'établit à **3 % en 2024**, contre **4 % en 2023**.

Ce niveau reste **en-deçà de la référence nationale (14 %)**, mais témoigne malgré tout de la **montée en puissance progressive de l'action foncière sur cet enjeu**, à partir d'une situation initiale de référence à zéro.

La légère baisse observée entre 2023 et 2024 s'explique principalement par le **calendrier des projets menés avec les collectivités et syndicats d'eau**, qui reste très lié à la maturité des études de maîtrise foncière et à l'appropriation du nouveau cadre réglementaire (droit de préemption dans les AAC).

La Safer du Centre a toutefois renforcé ses actions d'accompagnement auprès des acteurs institutionnels, notamment via :

- la **diffusion de son offre "Captages"**, auprès de nombreuses collectivités ;
- l'**animation foncière ciblée** sur des zones sensibles ;
- et la participation à plusieurs **projets territoriaux intégrant la thématique eau** (PAT, EPAGE, syndicats d'eau).

Ces efforts doivent désormais se traduire par **une concrétisation accrue en matière de rétrocessions ciblées**, à mesure que les collectivités finalisent leurs diagnostics et stratégies d'intervention.

En résumé :

Enjeu	Action	Réalisation
Enjeu 9	Informier et accompagner les Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) pour la préservation des zones de captage et proposer de mettre en place des stratégies foncières	

Accompagner l'activité économique

En 2024, la Safer du Centre a poursuivi activement ses efforts pour accompagner et dynamiser l'activité économique dans les territoires ruraux. Cet axe s'inscrit dans un contexte de transition économique complexe, marqué par des enjeux importants liés à l'innovation, au développement durable et à l'équilibre entre les usages agricoles, économiques et résidentiels des espaces ruraux.

Parmi les actions clés engagées en 2024, on peut notamment souligner :

- **Soutien aux activités économiques locales** : la Safer a intensifié son accompagnement de projets économiques diversifiés et durables, en mobilisant du foncier adapté pour favoriser des installations ou des reprises d'activités complémentaires à l'agriculture traditionnelle, telles que l'agritourisme, les productions locales spécialisées et les filières émergentes à forte valeur ajoutée.
- **Partenariats économiques stratégiques** : le développement de collaborations renforcées avec les acteurs économiques locaux et régionaux (entreprises, chambres consulaires, collectivités territoriales) a permis d'identifier et de concrétiser plusieurs opportunités foncières répondant à des objectifs de développement économique local durable.
- **Valorisation et redynamisation du patrimoine bâti rural** : plusieurs actions visant à identifier, préserver et valoriser le patrimoine bâti rural sous-utilisé ou vacant ont été menées, avec pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux et d'y encourager de nouvelles installations économiques ou résidentielles.

Toutefois, les difficultés économiques générales ainsi que les contraintes d'accès au financement continuent de constituer des freins importants au développement économique des territoires ruraux. Ces défis devront être pris en compte et traités prioritairement afin de renforcer durablement la dynamique économique locale.

La Safer du Centre continuera ainsi à jouer un rôle essentiel dans la mobilisation stratégique du foncier rural, afin de stimuler et pérenniser l'activité économique régionale tout en veillant à préserver l'équilibre des territoires.



Bilan des actions programmées

Être présent sur l'ensemble des marchés confiés par le législateur

L'activité 2024 témoigne d'un **rééquilibrage progressif de l'intervention de la Safer du Centre sur l'ensemble des marchés fonciers régulés**, conformément à sa mission d'intérêt général définie par le Code rural. Si le cœur de l'activité demeure centré sur le foncier agricole, des signaux positifs confirment la **capacité de la Safer à intervenir de manière plus diversifiée**, notamment grâce à une mobilisation accrue des acquisitions amiables et un retour plus marqué à l'usage de la préemption.

Cette présence sur les différents segments de marché (préemptable ou non, agricole, forestier, environnemental...) reste cependant **inégaie selon les territoires et les secteurs**, et appelle une consolidation stratégique. Elle suppose de :

- **renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre de service Safer** auprès des partenaires institutionnels et opérateurs économiques hors secteur agricole ;
- **pérenniser les outils d'observation foncière** et les coopérations locales pour capter les signaux faibles ;
- et **mieux outiller les équipes** pour répondre aux sollicitations sur des projets complexes, aux croisements des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

En ce sens, l'année 2024 peut être lue comme une **année de relance et de clarification du positionnement**, sur la base de fondamentaux consolidés et d'un réseau d'acteurs en évolution.

Améliorer la diffusion des appels à candidatures pour faciliter l'accès au foncier aux porteurs de projets

La **transparence et l'accessibilité des appels à candidatures** constituent un levier central pour garantir l'équité dans l'accès au foncier et diversifier les profils de porteurs de projets. En 2024, la Safer du Centre a franchi une étape structurante avec la **mise en ligne de son nouveau site Internet**, en mars, intégrant une refonte complète de la présentation de l'offre foncière.

Ce nouvel outil a permis :

- une **amélioration significative de l'ergonomie**, facilitant la navigation et l'accès aux appels à candidatures ;
- un **référencement optimisé** dans les moteurs de recherche, augmentant la visibilité de l'offre ;

- et une **meilleure mise en valeur des opportunités foncières**, notamment par la géolocalisation et la clarté des fiches.

Entre mars et décembre 2024, la section dédiée aux appels à candidatures a enregistré :

- **17 000 pages vues**,
- pour **1 000 clics vers les dossiers de candidature**.

Ces résultats traduisent une **progression tangible de la diffusion et de l'attractivité de l'offre** de la Safer du Centre, avec un impact direct sur la capacité à mobiliser un plus grand nombre de candidats et à élargir la diversité des projets étudiés.

Des travaux complémentaires sont prévus pour **renforcer encore la visibilité des appels à candidatures**, en lien avec la stratégie de communication à venir (réseaux sociaux, partenariats avec les chambres d'agriculture, relais locaux...).



Indicateurs d'évaluation :

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	2023	2024
Taux de prise de marché sur le marché foncier total (surface)	1	13,4 %	18,6 %	11,9 %	16 %
Taux de prise de marché sur le marché foncier préemptable (surface)	2	19,4 %	21,9 %	18,6 %	22,1 %

En 2024, la Safer du Centre **renoue avec une dynamique positive** : le taux de prise de marché global augmente de 4 points pour atteindre 16 %, **au-dessus de la moyenne nationale**. Qui elle, n'augmente de façon plus modérée avec +0,5 points.

Sur le **marché préemptable**, la tendance est également favorable : le taux atteint **22,1 %**, soit une progression de **+3,5 points**, là où l'augmentation nationale ne s'établit qu'à **+1,3 point**.

Cette remontée témoigne d'un **renforcement de la présence terrain**, d'une **amélioration des outils de veille**, et d'une **reconnaissance accrue de l'utilité des interventions Safer**, dans un contexte encore marqué par l'incertitude économique et foncière.

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	2023	2024
Acquisitions sur le marché foncier (Nombre et surface)	4A	Nombre : 82 % Surface : 78 %	Nombre : 93 % Surface : 94 %	Nombre : 86 % Surface : 78 %	Nombre : 84 % Surface : 82 %

En 2024, **84 % des interventions de la Safer du Centre** ont été réalisées via des **acquisitions**, représentant **82 % des surfaces**, contre respectivement 86 % et 78 % en 2023.

Ce mode d'intervention reste de loin le **levier principal d'action foncière**, conformément à la vocation historique de la Safer fondée sur le **mécanisme d'achat et de rétrocession dans l'intérêt général**.

Ces proportions témoignent d'une **cohérence forte entre les orientations statutaires et les pratiques de terrain**, avec un recours ponctuel mais complémentaire aux **intermédiations locatives** ou à l'**intervention sur le marché sociétaire**, lorsque le contexte l'exige.

Le maintien de cette dominante dans les modalités d'intervention conforte la **lisibilité de l'action Safer** auprès des porteurs de projet et des partenaires publics.

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	2023	2024
Acquisitions à l'amiable (Nombre et surface)	5A	Nombre : 11 196 Surface : 91 399 ha	Nombre : 591 Surface : 12 562 ha	Nombre : 449 Surface : 6 896 ha	Nombre : 519 Surface : 9 188 ha
Préemptions simples et partielles (Nombre et surface)	5B	Nombre : 1 312 Surface : 4 874 ha	Nombre : 20 Surface : 108 ha	Nombre : 39 Surface : 373 ha	Nombre : 32 Surface : 56 ha
Préemptions avec révisions de prix (Nombre et surface)	5C	Nombre : 250 Surface : 335 ha	Nombre : 0 Surface : 0 ha	Nombre : 4 Surface : 1 ha	Nombre : 15 Surface : 12 ha
Préemptions ayant donné lieu à un retrait de vente (Nombre et surface)	5D	Nombre : 1 046 Surface : 2 016 ha	Nombre : 0 Surface : 0 ha	Nombre : 5 Surface : 35 ha	Nombre : 10 Surface : 7 ha

En 2024, la Safer du Centre a poursuivi sa **montée en puissance en matière d'intervention foncière directe**, avec un **renforcement notable des acquisitions à l'amiable : 519 dossiers pour 9 188 ha**, contre 449 dossiers pour 6 896 ha en 2023. Cela représente **près de 5 % du volume national en nombre**, et confirme l'importance de cette modalité comme **outil central, souple et efficace d'intervention**.

Le **recours à la préemption** demeure **plus ciblé qu'à l'échelle nationale**, mais sa montée en puissance sur les formes les plus structurantes (révision de prix, retraits) montre une **volonté assumée de régulation** quand cela est nécessaire.

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	2023	2024
Surfaces rétrocédées à destination agricole	6A	83 %	70 %	93 %	86 %

En 2024, **86 % des surfaces rétrocédées par la Safer du Centre** ont été attribuées à des projets à vocation agricole.

Ce résultat, **légèrement en retrait par rapport à 2023 (93 %)**, reste **supérieur à la moyenne nationale, elle-même en baisse à 83 % (contre 88 % en 2023)**.

Cette évolution s'inscrit dans un **contexte plus large de diversification des projets** examinés par les Safer, incluant des objectifs environnementaux, énergétiques ou de gestion des risques naturels.

Malgré cela, la Safer du Centre **maintient une forte orientation vers l'agriculture**, fidèle à sa mission première de soutien au renouvellement des générations et à la structuration du foncier agricole.

Cette stabilité conforte la **lisibilité et la cohérence de l'action Safer**, tout en laissant la place à une **adaptation ciblée aux nouveaux enjeux territoriaux**.

Enjeu 13 : Contribuer au maintien d'activité économique dans les territoires

Le maintien d'une activité économique diversifiée et viable dans les territoires ruraux constitue un enjeu structurant pour la cohésion et l'attractivité des espaces agricoles, périurbains et naturels. En complément de son action en faveur du renouvellement des générations agricoles, la Safer du Centre est mobilisée pour **préserver et réorienter le foncier vers des projets à fort ancrage territorial**, en lien avec :

- des activités artisanales ou commerciales en milieu rural,
- le développement de l'agritourisme,
- la sécurisation de fonciers pour des projets d'énergie, de circuits courts ou de logistique agricole,
- ou encore la lutte contre la vacance dans les anciens bâtiments d'exploitation.

En 2024, cette mission s'est poursuivie principalement à travers des interventions ciblées sur des biens mixtes ou à vocation économique rurale, dans une logique de **reconversion, de maintien d'emploi local et de valorisation des atouts des territoires**.



Bilan des actions programmées

Effectuer une veille et accompagner les collectivités dans leurs projets de stratégies touristiques

Le tourisme rural représente un **levier de développement économique local** et une opportunité de reconversion pour certains fonciers agricoles ou bâtis. La Safer du Centre, sans avoir conduit en 2024 d'opérations spécifiquement touristiques, **poursuit une veille active sur les dynamiques territoriales liées au tourisme**, notamment dans les zones à forte attractivité paysagère ou patrimoniale.

Cette veille prend plusieurs formes :

- **participation aux comités de pilotage des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** ou des chartes de territoire intégrant des volets tourisme/agriculture,
- **échanges ponctuels avec des intercommunalités ou des PETR**, autour d'enjeux de gîtes ruraux, d'accueil en ferme ou d'agritourisme,
- **appui à la réaffectation de bâtiments agricoles en désuétude**, dans des zones où le tourisme de proximité est en développement.

La Safer du Centre se tient prête à **renforcer son appui aux collectivités** souhaitant intégrer une **dimension foncière dans leur stratégie touristique**, que ce soit par

l'acquisition de biens supports, la sécurisation de projets ou l'articulation avec d'autres politiques publiques (culture, paysage, mobilité douce...).

Participer à l'intégration des porteurs de projets, en particulier les « non issus du monde agricole »

L'installation de porteurs de projets non issus du milieu agricole représente un **enjeu de renouvellement des générations et de diversification des profils agricoles**, notamment dans un contexte de raréfaction des transmissions familiales. La Safer du Centre œuvre à faciliter l'accès au foncier de ces nouveaux entrants et à soutenir leur parcours d'installation.

En 2024, plusieurs actions concrètes ont été conduites :

- En **Eure-et-Loir**, deux dossiers d'envergure ont été traités :
 - L'attribution par le CT 28 d'une **ferme de plus de 200 ha à Dangers et Clévilliers** à un porteur de projet hors cadre familial ;
 - L'attribution d'une **exploitation de 127 ha à Mérouville** à un investisseur dans la perspective de l'installation de son fils (NIMA) à horizon 6 ans. Ce dossier a mis en lumière les **limites actuelles du cadre administratif**, la rétrocession ayant été refusée par la DRAAF au regard du SDREA, malgré la pertinence du projet.
- Sur le plan partenarial, des **coopérations locales ont été renforcées pour sécuriser les parcours d'installation** :
 - En **Indre**, la Safer travaille avec **BGE Indre / Initiative Indre** pour orienter les NIMA vers un accompagnement personnalisé au montage de leur projet ;
 - En **Indre-et-Loire**, un partenariat avec la **CCI 37** permet de soutenir des actions de **formation dédiées aux porteurs de projets hors cadre agricole**, avec un appui sur le financement.



Indicateurs d'évaluation :

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	2023	2024
Rétrocessions à destination d'autres projets en milieu rural	6C	5 %	8 %	1 %	11 %

En 2024, **11 % des surfaces rétrocédées par la Safer du Centre** ont été attribuées à des projets relevant d'autres usages que l'agriculture, mais **ayant un ancrage territorial fort en milieu rural** (artisanat, habitat lié à l'activité, circuits courts, énergies renouvelables...).

Ce chiffre marque une **progression significative** par rapport à 2023 **(+10 points)** et est bien plus marquée qu'au plan national qui passe de 2% à 5 %.

Cette dynamique traduit la **volonté de la Safer du Centre d'accompagner la diversité des fonctions économiques du foncier rural**, tout en veillant à la

cohérence avec les documents d'urbanisme et les objectifs de maintien de l'activité agricole.

Ces rétrocessions demeurent **rigoureusement encadrées** par les comités techniques, et visent à **soutenir des projets viables et structurants pour les territoires**, en particulier dans les zones où le foncier peut être un levier pour maintenir une activité ou des services.

Enjeu 14 : Renforcer la viabilité des activités agricoles dans un contexte de changement climatique

Le changement climatique bouleverse en profondeur les équilibres agricoles : sécheresses récurrentes, aléas extrêmes, pression sur la ressource en eau, mais aussi incertitudes économiques croissantes. Dans ce contexte, **renforcer la viabilité des exploitations** devient une priorité, en conciliant **résilience économique, adaptation des systèmes de production** et **préservation des ressources naturelles**.

En tant qu'opérateur foncier, la Safer du Centre peut contribuer à cet objectif à travers :

- la **structuration du parcellaire**,
- la **mobilisation du foncier pour des projets plus résilients** (circuits courts, diversification, gestion des haies, replantation...),
- et la **sécurisation de l'accès au foncier pour les exploitants en mutation**.

Répondre à ces enjeux nécessite une **approche globale, territoriale et partenariale**, mobilisant les acteurs agricoles, environnementaux et institutionnels autour d'une stratégie partagée d'adaptation foncière au changement climatique.



Bilan des actions programmées

Expérimenter et déployer le site labonneparcelle.fr, bourse d'échange en ligne de parcelles agricoles

L'expérimentation du site **labonneparcelle.fr**, visant à faciliter les échanges de foncier entre agriculteurs par une mise en relation en ligne, n'a pas encore été engagée en 2024.

Ce report s'explique par une **charge de travail concentrée sur d'autres priorités opérationnelles**, ainsi que par une **hiérarchisation des actions du PPAS**, au profit de celles présentant un impact plus direct sur l'accès au foncier et le renouvellement des générations.

Pour autant, le principe d'un **outil numérique d'optimisation parcellaire** reste pertinent, notamment dans les zones à forte pression ou morcellement. Une relance pourra être envisagée à moyen terme, en lien avec les partenaires intéressés, lorsque les conditions (ressources, coordination, appui technique) le permettront.

Anticiper les besoins de restructuration des exploitations

Dans un contexte de **mutation du modèle agricole** et de **pression croissante sur le foncier**, la restructuration d'exploitations existantes est devenue un **levier essentiel de viabilité économique**, notamment pour :

- faire face à des départs en retraite partiels,
- permettre l'évolution de systèmes d'exploitation (passage en bio, diversification...),
- ou sécuriser des actifs fonciers stratégiques face à des risques de cession morcelée.

En 2024, la Safer du Centre a poursuivi une **veille foncière active** sur les situations susceptibles de nécessiter une restructuration à moyen terme, en lien étroit avec ses **conseillers fonciers** et à travers le développement de **partenariats avec les chambres d'agriculture départementales**. Ces coopérations facilitent le repérage des exploitants fragilisés ou en phase de transition, et permettent d'adapter l'offre de service foncier aux enjeux identifiés localement.

Plusieurs **signaux faibles** sont intégrés dans cette logique d'anticipation :

- surfaces devenues insuffisantes ou discontinues,
- exploitants en situation économique ou technique fragile,
- ou risques de morcellement foncier dans des zones sensibles.

Ces démarches permettent à la Safer de **se positionner en amont** pour construire des solutions de consolidation pertinentes, en lien avec les porteurs de projets et les dynamiques territoriales.



Indicateurs d'évaluation :

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	2023	2024
Surfaces rétrocédées en faveur de la consolidation (hors consolidation en faveur de l'installation)	11B	32 %	30 %	40 %	32 %
Surfaces rétrocédées en faveur de la restructuration parcellaire	11C	4 %	2 %	2 %	2 %
Surfaces rétrocédées en faveur du maintien du fermier en place	11D	16 %	15 %	18 %	20 %
Surfaces rétrocédées en faveur de la compensation foncière	11E	2 %	0 %	3 %	1 %

En 2024, **32 % des surfaces rétrocédées par la Safer du Centre** l'ont été au titre de la **consolidation d'exploitations existantes (11B)**, un taux conforme à la **moyenne nationale** (32 %) et à la situation de référence régionale. Cette part, bien qu'**en recul par rapport à 2023 (40 %)**, confirme l'importance structurelle de cette mission dans un contexte où **la sécurisation des exploitations agricoles** reste une priorité.

Les autres indicateurs montrent une **mobilisation ciblée des outils de la Safer** sur des situations complexes :

- **2 % des surfaces** ont été orientées vers de la **restructuration parcellaire (11C)**, niveau stable depuis 2022 ;

- **20 % des surfaces** ont permis le **maintien du fermier en place (11D)**, en progression par rapport à 2023 (18 %) et au-dessus de la moyenne nationale (16 %) : un signal positif en faveur de la **stabilisation sociale et productive** des exploitations ;
- Enfin, la part de surfaces liées à la **compensation foncière (11E)** reste marginale (**1 %**), en retrait par rapport à 2023, mais conforme à la tendance nationale.

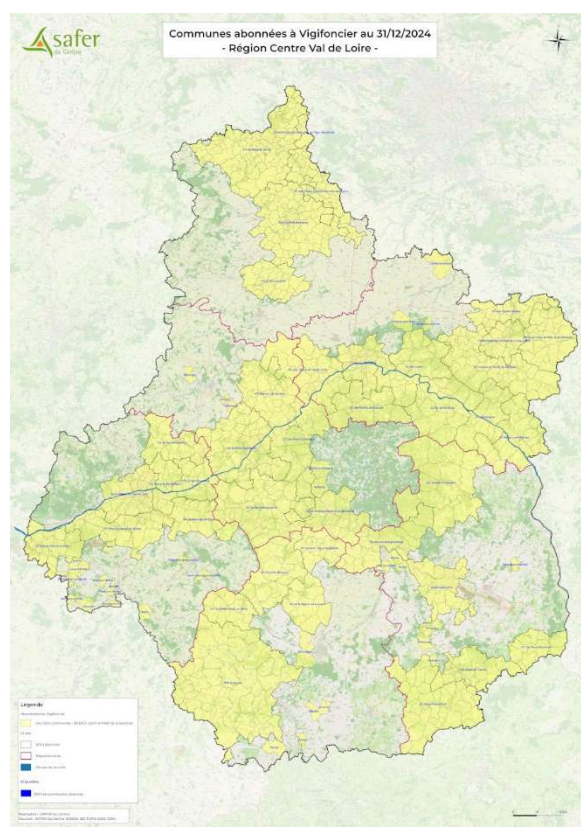
Ces données confirment que la Safer du Centre joue un rôle actif dans le **maintien de l'équilibre foncier agricole**, en adaptant ses réponses aux besoins identifiés sur le terrain : **consolidation économique, protection des structures viables, réorganisation foncière en réponse au changement climatique ou à la pression foncière**.

Enjeu 15 : Déployer et promouvoir des outils de veille foncière à destination des collectivités

Dans un contexte de **forte pression sur les espaces agricoles et naturels**, les collectivités territoriales ont un rôle central à jouer pour **anticiper les mouvements fonciers**, encadrer l'urbanisation et préserver les ressources stratégiques de leur territoire.

Pour répondre à ces enjeux, la Safer du Centre déploie depuis plusieurs années un **ensemble d'outils de veille foncière**, dont l'outil **Vigifoncier**, aujourd'hui largement adopté par les collectivités locales. Ces dispositifs permettent un **suivi cartographique précis et réactif**, facilitent l'élaboration de stratégies foncières, et **renforcent la capacité d'action des territoires** dans une logique de développement maîtrisé.

La carte ci-dessous illustre la **diffusion de Vigifoncier à l'échelle régionale**, avec **plus d'une commune sur deux désormais couverte par convention**. Elle reflète la montée en puissance de la culture foncière partagée dans les territoires :



Communes abonnées à Vigifoncier au 31/12/2024 – Région Centre-Val de Loire



Bilan des actions programmées

Anticiper les futurs besoins en grands ouvrages et projets routiers afin d'évaluer au mieux les besoins d'emprises en s'assurant de la bonne application de la démarche "Eviter, Réduire, compenser"

La réalisation de grands projets d'infrastructures – qu'ils relèvent de la mobilité, de l'énergie ou de la défense – entraîne des pressions importantes sur le foncier agricole et naturel.

En 2024, plusieurs échanges ont illustré cette logique d'anticipation :

- **avec Enedis**, dans le cadre de projets d'implantation ou de renforcement de **postes sources** électriques : ces discussions visent à **identifier les emprises foncières stratégiques** et à s'assurer de leur compatibilité avec les activités agricoles existantes ;
- **avec le ministère des Armées**, autour de **l'extension des périmètres de sécurité** entourant certaines bases aériennes : la Safer a apporté son appui pour **mieux qualifier les impacts fonciers** potentiels et accompagner la concertation avec les exploitants concernés.

Par ailleurs, une **veille ciblée** est assurée sur les projets d'aménagement d'envergure portés par les collectivités ou les opérateurs d'État (routiers, industriels, énergétiques), avec des **échanges réguliers avec la DREAL** et les services instructeurs.

L'objectif est d'inscrire la Safer comme **partenaire technique en amont**, capable de proposer des solutions foncières adaptées, **limitant les conflits d'usage** et **facilitant les mesures compensatoires agricoles ou environnementales** lorsque cela est nécessaire.



Indicateurs d'évaluation :

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	Objectifs 2022-2028	2023	2024
Part des communes du territoire sous convention de veille foncière	17	47 %	47 %	50 %	49 %	52 %

En 2024, **52 % des communes** du territoire de la Safer du Centre sont couvertes par une **convention de veille foncière**, contre 49 % en 2023. Cette progression, qui permet **d'atteindre et de dépasser l'objectif fixé pour 2022-2028 (50 %)**, témoigne de l'ancrage territorial croissant de la Safer et de **l'intérêt renouvelé des collectivités** pour les outils de suivi et de sécurisation du foncier agricole.

Cette dynamique s'explique à la fois par :

- un **travail de fond mené par les conseillers fonciers aux collectivités**, notamment dans les territoires périurbains et à enjeux,
- l'amélioration continue de **l'accessibilité et de l'ergonomie des outils proposés**,
- et par une **demande accrue de la part des élus**, soucieux d'anticiper les mouvements fonciers et de sécuriser leurs stratégies de développement local (PAT, ZAP, zones agricoles stratégiques, etc.).

Au-delà du nombre de communes, l'analyse cartographique montre que ces conventions couvrent prioritairement des territoires à forte superficie foncière (plaines céréalières, périphéries urbaines, zones à enjeux agricoles élevés). On peut ainsi estimer que **60 à 65 % du territoire régional en surface** est désormais couvert par Vigifoncier, confirmant un **ancrage territorial fort** et une montée en puissance de la culture de veille foncière dans les territoires.

Le maintien de cette dynamique suppose toutefois de **renouveler régulièrement les conventions existantes**, de veiller à leur animation effective, et de **diffuser une culture partagée de la veille foncière** à l'échelle intercommunale.

En résumé :

Enjeu	Action		Réalisation
Enjeu 12	Être présent sur l'ensemble des marchés confiés par le législateur		
	Améliorer la diffusion des appels à candidatures pour faciliter l'accès du foncier aux porteurs de projets		
Enjeu 13	Effectuer une veille et accompagner les collectivités dans leurs projets de stratégies touristiques		
	Participer à l'intégration des porteurs de projets, en particulier les « non issus du monde agricole »		
Enjeu 14	Expérimenter et déployer le site labonneparcelle.fr, bourse d'échange en ligne de parcelles agricoles	Ce chantier n'a pas encore été engagé, faute de disponibilité opérationnelle.	
	Anticiper les besoins de restructuration des exploitations		

Transparence de l'activité de la Safer du Centre

Renforcer la confiance dans l'action de la Safer du Centre

Dans un contexte de **sensibilité croissante autour de la gestion du foncier agricole**, la transparence constitue un **levier essentiel de légitimité** et de performance pour la Safer du Centre.

À travers trois volets complémentaires — **la visibilité de son action (enjeu 16), l'exemplarité de sa gouvernance (enjeu 17) et le suivi rigoureux des engagements contractualisés (enjeu 18)** — l'établissement renforce année après année les **fondations de la confiance** : celle des porteurs de projets, des collectivités, des représentants professionnels et de l'ensemble des partenaires.

En 2024, les efforts ont porté à la fois sur :

- la **modernisation des outils de communication et d'information**, avec le lancement d'un nouveau site Internet et une présence renforcée sur les réseaux sociaux ;
- le **renforcement du cadre déontologique**, avec des formations, l'intégration d'une charte dans le règlement intérieur, et des outils d'aide à la décision ;
- et la **professionnalisation du suivi post-attribution**, pour garantir la conformité des projets et valoriser les engagements pris par les attributaires.

Cet axe incarne l'ambition d'une **Safer plus ouverte, plus lisible, plus accountable**, capable d'expliquer ses choix, de justifier ses décisions et d'en mesurer les effets dans la durée.

Enjeu 16 : Améliorer l'image et la notoriété de la Safer du Centre

Historiquement, l'action des Safer a parfois souffert d'un **déficit de reconnaissance ou de lisibilité** dans l'opinion publique.

Les prises de parole médiatiques ou informelles ont souvent mis en lumière les situations conflictuelles ou les dossiers sensibles, **au détriment des réussites discrètes** mais structurantes : **installations réussies, préservation de terres agricoles, projets collectifs accompagnés**, etc.

Dans ce contexte, il est devenu indispensable pour la Safer du Centre de **prendre la parole sur ses actions**, d'**expliquer ses missions**, et de **rendre visibles ses résultats**, dans un souci de transparence, de pédagogie et de service public.

Cette démarche vise à **renforcer l'adhésion des acteurs du territoire**, à **corriger certaines idées reçues**, et à conforter la place de la Safer comme un **opérateur légitime, utile et accessible** au service de l'intérêt général.



Bilan des actions programmées

Se doter d'outils numériques efficaces (nouveau site Internet, une base de contacts, stratégie sur les réseaux sociaux...)

En 2024, la Safer du Centre a poursuivi la modernisation de ses outils numériques afin de renforcer sa visibilité auprès du grand public, des porteurs de projets et des partenaires institutionnels.

Le **nouveau site Internet**, mis en ligne en mars, constitue l'élément central de cette stratégie digitale. Plus lisible, mieux structuré et optimisé pour le référencement, il a permis une **forte progression de la fréquentation** :

- **75 000 visites** entre mars et décembre 2024 (contre 25 000 en 2023),
- **172 000 pages vues**,
- dont 17 000 pour les appels à candidatures, 12 800 pour les pages "biens à vendre" et 7 800 fiches détaillées consultées.

Cette évolution confirme que le site joue désormais un **rôle clé dans la diffusion de l'offre foncière** et dans la promotion des missions de la Safer du Centre.

En complément, une présence active a été consolidée sur les **réseaux sociaux** :

- **LinkedIn** : 571 abonnés au 31 décembre 2024, avec une progression régulière depuis le lancement du compte ;
- **Instagram** : 133 abonnés, avec une ligne éditoriale orientée vers les opérations sur le terrain et les illustrations de projets ;
- Une **base de contacts presse et partenaires** a également été mise à jour pour faciliter les envois ciblés lors des temps forts (Salon de l'agriculture, Assemblée générale, ...).

Ces outils posent les bases d'une **stratégie de communication digitale structurée**, qui mériterait à terme d'être adossée à un plan d'action global. Leur montée en puissance représente un levier stratégique pour mieux faire connaître les missions d'intérêt général de la Safer, renforcer la transparence de ses actions, et **élargir son audience auprès de tous les publics**.



Indicateurs d'évaluation :

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence
Projets spontanés reçus	CEN-3		Indicateur créé

Cet indicateur a bien été défini dans le cadre du PPAS, mais n'a pas encore pu être suivi de manière fiable en 2024. La difficulté réside dans la **multiplicité des canaux d'entrée** par lesquels se manifestent les candidats potentiels : formulaire de contact sur le site Internet, sollicitations directes des conseillers fonciers, appels téléphoniques, ou encore rencontres sur les salons professionnels.

En l'absence d'un système centralisé de collecte et de qualification de ces contacts, il n'a pas été possible d'agréger ces données de manière cohérente.

Une réflexion est engagée pour 2025 afin de **formaliser un processus de recueil unifié**, permettant d'alimenter cet indicateur de manière progressive, sans alourdir l'activité de terrain. L'objectif est de mieux objectiver l'attractivité des dispositifs portés par la Safer, tout en conservant une approche adaptée aux pratiques des publics cibles.



Bilan des actions programmées

Faire bénéficier chaque personne nouvellement désignée pour représenter son organisme, d'une présentation de la Safer du Centre, de ses missions, de son fonctionnement et des objectifs fixés par le PPAS

En novembre 2023, le Conseil d'administration a adopté une **révision du règlement intérieur**, intégrant des ajustements visant à renforcer le cadre opérationnel de la gouvernance. Cette évolution a notamment permis de redéfinir de manière explicite les rôles et responsabilités de chaque membre au sein des instances, dans un souci de transparence et d'efficacité.

En parallèle, une réflexion est engagée pour la création d'un **livret d'accueil à destination des nouveaux membres** du Conseil d'administration et des comités techniques. Ce document a vocation à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants en leur apportant une compréhension claire du fonctionnement de la Safer, de ses missions et des objectifs du PPAS. Il sera adossé à des **sessions de présentation et de formation spécifiques**, destinées à garantir une montée en compétence homogène de l'ensemble des membres.

Rendre obligatoire la signature d'une charte déontologique pour avoir la faculté de siéger dans les instances. Cette charte sera portée à la connaissance des structures désignant les administrateurs et membres des comités techniques.

La **signature obligatoire d'une charte déontologique** conditionnant la participation aux instances est en cours d'intégration dans le règlement intérieur. Cette charte sera également **portée à la connaissance des structures désignant les administrateurs et membres des comités techniques**, afin de renforcer l'adhésion aux principes de neutralité, d'intérêt général et d'impartialité. Cette démarche doit permettre d'uniformiser les exigences déontologiques dans l'ensemble des collègues.

Organiser des sessions de sensibilisation obligatoires afin que l'ensemble des élus et salariés disposent d'un niveau de connaissance identique sur les obligations éthiques et déontologiques. Les commissaires du Gouvernement seront tenus informés de ces sessions.

Trois **sessions de formation obligatoires à la déontologie** ont été organisées en 2024, les 23 octobre, 6 novembre et 11 décembre. Elles ont réuni **43 participants**, parmi les élus et les agents concernés, dans une logique de montée en compétence transversale. Ces sessions ont porté sur :

- les obligations éthiques applicables aux membres d'instances décisionnelles,

- les conflits d'intérêts et les situations à risque,
- les bonnes pratiques en matière de neutralité et de communication.

Les **commissaires du Gouvernement ont été tenus informés** de cette dynamique, conformément aux engagements pris dans le PPAS.

Mettre en place une grille d'aide à la décision pour évaluer les projets lors des comités techniques

Dans le prolongement de cette dynamique, une **grille d'aide à la décision pour les comités techniques** est en cours de conception. Elle visera à :

- expliciter les critères mobilisés dans l'analyse des dossiers (installation, environnement, circuits courts, etc.) ;
- garantir une lecture harmonisée des enjeux sur l'ensemble des départements ;
- **renforcer l'objectivité des décisions** et faciliter leur justification en cas de contestation ou de demande de transparence.

Enjeu 18 : Améliorer les cahiers des charges et en assurer un suivi

Les **cahiers des charges Safer** constituent un **outil fondamental de régulation foncière**.

Ils permettent de **formaliser les engagements des attributaires** au regard des motifs d'attribution retenus (installation, environnement, circuits courts, etc.), et de **sécuriser dans la durée** la vocation des terrains cédés.

Au-delà de leur rôle dans la sélection des projets, les cahiers des charges renforcent la **traçabilité, la cohérence et la légitimité des décisions prises**. Leur **suivi rigoureux** est essentiel pour garantir le respect des engagements pris, renforcer la **crédibilité des dispositifs d'attribution**, et répondre aux exigences croissantes en matière de **transparence et de redevabilité**.



Bilan des actions programmées

Définir des critères d'évaluation, leurs échéances et les modalités de contrôle et avoir un suivi effectif de leur application

En 2024, la Safer du Centre a poursuivi la **structuration de son dispositif de suivi post-attribution**, dans la continuité du travail engagé en 2023. Objectif : garantir la **mise en œuvre effective des engagements contractuels**, évaluer la **conformité des projets** au regard des objectifs initiaux, et **renforcer la crédibilité et la transparence** de l'action foncière.

Un dispositif de suivi consolidé

Un **échantillonnage annuel** a été défini selon des critères ciblés (dossiers 2020 avec engagement spécifique : installation, bio, forêt, cession partielle...). En 2024, **66 dossiers ont été contrôlés** sur 98 présélectionnés :

- **89 % conformes** ;
- **5 % régularisés** par dérogation ;
- **6 % non conformes**, avec relance ou mesures correctives.

Des modalités de contrôle éprouvées

Le suivi s'est appuyé sur un panel d'outils combinés :

- visites de terrain,
- échanges directs avec les attributaires,
- collecte de justificatifs (MSA, attestations, etc.),
- fiche de suivi partagée (Excel),
- **modèle de rapport en cours de finalisation** pour une édition automatisée.

Des évolutions prévues en 2025

À partir des constats 2024, plusieurs ajustements sont envisagés :

- passage à un **suivi à +2 ans** (au lieu de +4),
- **intégration progressive des dossiers signalés par la DRAAF** (à partir de 2026),
- renforcement du suivi sur certaines typologies (grandes surfaces forestières, etc.),
- **suivi à +5 ans** pour évaluer la pérennité des projets d'installation.

Ce bilan traduit une **montée en rigueur et en professionnalisation** du suivi post-attribution.

Il contribue à **consolider la légitimité des décisions**, à **mieux accompagner les porteurs de projet**, et à **sécuriser la vocation agricole ou environnementale des biens attribués**.



Indicateurs d'évaluation :

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	2023	2024
Nombre de contrôles d'application du cahier des charges	CEN-4a		Indicateur créé	38	66
Dont biens mixtes	CEN-4b		Indicateur créé	10	

En 2024, 66 contrôles de mise en œuvre des cahiers des charges ont été réalisés, contre 38 l'année précédente, soit une progression de **+74 %**. Cette montée en charge témoigne de la **professionnalisation du dispositif de suivi** engagé par la Safer du Centre, ainsi que de la volonté de systématiser les vérifications à échéance.

Parmi ces 66 dossiers, **10 portaient sur des biens mixtes** (agricoles et forestiers ou avec une composante environnementale), traduisant une attention accrue portée aux situations complexes et aux engagements pluri-thématiques.

Ce volume de contrôle, en progression constante depuis la création de l'indicateur, contribue à **renforcer la crédibilité des motifs d'attribution**, à sécuriser les projets sur le long terme, et à alimenter une **culture de l'évaluation et du redevable** au sein de l'établissement.

En résumé :

Enjeu	Action	Réalisation
Enjeu 16	Se doter d'outils numériques efficaces (nouveau site Internet, une base de contacts, stratégie sur les réseaux sociaux...)	
Enjeu 17	Faire bénéficier chaque personne nouvellement désignée pour représenter son organisme, d'une présentation de la Safer du Centre, de ses missions, de son fonctionnement et des objectifs fixés par le PPAS	
	Rendre obligatoire la signature d'une charte déontologique pour avoir la faculté de siéger dans les instances. Cette charte sera portée à la connaissance des structures désignant les administrateurs et membres des comités techniques.	Une évolution du règlement intérieur est nécessaire. De plus une réflexion au niveau national porte sur cette question. 
	Organiser des sessions de sensibilisation obligatoires afin que l'ensemble des élus et salariés disposent d'un niveau de connaissance identique sur les obligations éthiques et déontologiques. Les commissaires du Gouvernement seront tenus informés de ces sessions.	Une réflexion sur le contenu et la forme de cette présentation est en cours 
	Mettre en place une grille d'aide à la décision pour évaluer les projets lors des comités techniques	
Enjeu 18	Définir des critères d'évaluation, leurs échéances et les modalités de contrôle et avoir un suivi effectif de leur application	



Synthèse générale du bilan 2024



En 2024, la Safer du Centre a confirmé son rôle de **partenaire stratégique des territoires ruraux**, dans un contexte marqué par des tensions multiples : raréfaction du foncier disponible, incertitudes économiques, fragilité des installations, montée des enjeux environnementaux, complexité croissante du cadre réglementaire.

Face à ces défis, l'établissement a su **mobiliser ses outils, renforcer ses partenariats et affirmer sa capacité d'adaptation**, en cohérence avec les priorités fixées par le PPAS 2022-2028.

Parmi les faits marquants de l'année :

- **Un rebond mesurable de l'activité** foncière : avec un retour à des taux de prise de marché en progression sur les segments clefs, notamment pour l'installation, la consolidation, et l'environnement ;
- **Un soutien confirmé à l'installation agricole** : 2 252 ha rétrocédés au bénéfice de premières installations, dont 69 % hors cadre familial, atteignant les objectifs fixés malgré un contexte économique difficile ;
- **Des outils modernisés au service de la transparence et de l'action publique** : nouveau site Internet, structuration du suivi des cahiers des charges, généralisation des appels à candidatures et renforcement du pilotage interne ;
- **Un positionnement renforcé sur les enjeux environnementaux et d'aménagement** : progression des rétrocessions en faveur de la biodiversité, partenariats sur les captages, consolidation du rôle de la Safer dans les projets territoriaux ;
- **Une dynamique partenariale plus structurée** : en matière de transmission, d'eau, de forêt ou de projets territoriaux, l'établissement consolide ses liens avec les collectivités, les Chambres, les agences et les opérateurs institutionnels ;
- **Une gouvernance consolidée**, adossée à un cadre déontologique renoué, une meilleure intégration des nouveaux membres, et une volonté réaffirmée de transparence dans les processus d'attribution.

Au total, ce bilan 2024 illustre une Safer **utile, lisible, opérationnelle et engagée** dans la transformation des territoires ruraux. Les résultats obtenus viennent conforter les orientations stratégiques retenues et ouvrir des perspectives de **montée en puissance sur plusieurs fronts : veille foncière, environnement, attractivité, dialogue territorial**.

À l'heure où le foncier devient un bien de plus en plus convoité et disputé, l'ancrage territorial, la compétence technique et l'éthique d'intervention de la Safer du Centre sont plus que jamais **des atouts à consolider et à faire connaître**.



Liste des indicateurs quantitatifs



	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	Objectifs 2022-2028	2022	2023	2024
Taux de prise de marché sur le marché foncier total (surface)	1	13,4 %	18,6 %	-	14,8 %	11,9 %	16 %
Taux de prise de marché sur le marché foncier préemptable (surface)	2	19,4 %	21,9 %	-	17,6 %	18,6 %	22,1 %
Taux de prise de marché sur le marché sociétaire total (Nombre d'opérations)	3	0,1 %	0 %	-	0 %	0 %	0%
Acquisitions sur le marché foncier (Nombre et surface)	4A	Nombre : 86 % Surface : 78 %	Nombre : 93 % Surface : 94 %	-	Nombre : 88 % Surface : 86 %	Nombre : 86 % Surface : 78 %	Nombre : 84 % Surface : 82 %
Acquisitions de parts sociales sur le marché sociétaire (nombre et surface)	4B	Nombre : 0 Surface : 0 ha	Nombre : 0 Surface : 0 ha	-	Nombre : 0 Surface : 0 ha	Nombre : 0 Surface : 0 ha	Nombre : 0 Surface : 0 ha
Intermédiations locatives sur la marché locatif	4C	Nombre : 14 % Surface : 21 %	Nombre : 7 % Surface : 6 %	-	Nombre : 12 % Surface : 15 %	Nombre : 14 % Surface : 22 %	Nombre : 16 % Surface : 19 %
Acquisitions à l'amiable (Nombre et surface)	5A	Nombre : 11 196 Surface : 91 399 ha	Nombre : 591 Surface : 9 256 ha	-	Nombre : 431 Surface : 8938 ha	Nombre : 449 Surface : 6896 ha	Nombre : 519 Surface : 9 188 ha
Préemptions simples et partielles (Nombre et surface)	5B	Nombre : 1 312 Surface : 4 874 ha	Nombre : 20 Surface : 108 ha	-	Nombre : 36 Surface : 421 ha	Nombre : 39 Surface : 373 ha	Nombre : 17 Surface : 12 ha
Préemptions avec révisions de prix (Nombre et surface)	5C	Nombre : 250 Surface : 335 ha	Nombre : 0 Surface : 0 ha	-	Nombre : 0 Surface : 0 ha	Nombre : 4 Surface : 1 ha	Nombre : 0 Surface : 0 ha
Préemptions ayant donné lieu à un retrait de vente (Nombre et surface)	5D	Nombre : 1 046 Surface : 2 016 ha	Nombre : 0 Surface : 0 ha	-	Nombre : 5 Surface : 1 ha	Nombre : 5 Surface : 35 ha	Nombre : 1 Surface : 0 ha
Part des surfaces rétrocédées à destination agricole	6A	83 %	70 %	-	78 %	93 %	86 %
Part des surfaces rétrocédées à destination forestière	6B	4 %	22 %	-	14 %	5 %	2 %
Part des surfaces rétrocédées à destination d'autres projets en milieu rural	6C	5 %	8 %	-	0 %	1 %	11 %
Part des surfaces rétrocédées d'espaces naturels non productifs	6D	2 %	0 %	-	8 %	2 %	0 %
Part des surfaces rétrocédées en faveur de l'environnement	7	14,1 %	7 %	10 %	32,6 %	15,3 %	7,2 %

Rétrocessions en faveur de la préservation de la ressource en eau potable	8A	34 %*	0	-	5 %	4 %	3 %
Part des rétrocession environnementales en faveur de la préservation de la biodiversité et des habitats	8B	43 %	0 %	-	16 %	5 %	44 %
Part des rétrocession environnementales en faveur de la prévention des risques naturels et industriels	8C	2 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %
Part des rétrocession environnementales en faveur de la préservation des espaces agricoles, des paysages et des sites	8D	21 %	100 %	-	78 %	91 %	53 %
Part des surfaces agricoles rétrocédées en faveur de la transition agroécologique	9	14,1 %	9 %	-	39,8 %	16,4 %	8.1 %
Part des surfaces agricoles rétrocédées en faveur de l'agriculture biologique	10	6,4 %	3,9 %	8 %	7,7 %	2,2 %	0,5 %
Part des surfaces rétrocédées en faveur de l'installation	11A	36 %	40 %	45 %	38 %	37 %	45 %
Surfaces rétrocédées en faveur de la consolidation (hors consolidation en faveur de l'installation)	11B	40 %	30 %	-	43 %	40 %	32 %
Surfaces rétrocédées en faveur de la restructuration parcellaire	11C	5 %	2 %	-	2 %	2 %	2 %
Surfaces rétrocédées en faveur du maintien du fermier en place	11D	16 %	15 %	-	17 %	18 %	20 %
Surfaces rétrocédées en faveur de la compensation foncière	11E	1 %	0 %	-	0 %	3 %	1 %
Part des surfaces rétrocédées en faveur de l'installation hors cadre familial	12	62 %	46 %	50 %	72 %	81 %	69 %
Surfaces rétrocédées en faveur des premières installations	13	24 789 ha	2 287 ha	2 500 ha	1 593 ha Dont 556 ha en Location	1 685 ha Dont 460 ha en Location	2 252 ha Dont 407 ha en Location

Nombre de rétrocessions en faveur d'installations hors cadre familial	14	1 494	80	100	54	41	125
Taux de satisfaction des candidats avec un projet de première installation pour les dossiers avec au moins un candidat à l'installation	15	88 %	50 %	60 %	66 %	59 %	
Part des surfaces agricoles rétrocédées à des projets de circuits de proximités	16	18 %	4 %	-	8 %	15 %	9 %
Part des communes du territoire sous convention de veille foncière	17		46 %	50 %			924 communes soit 52,6 %

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence	Objectifs 2022-2028	2022
Nombre de cédants sans successeurs identifiés contactés	CEN-1	Indicateur régional créé		30 / an	Donnée non collectée en 2022
Nombre de projets d'énergie renouvelables accompagnés	CEN-2a	Indicateur régional créé		Donnée non collectée en 2022	
Nombre de projets avec des activités complémentaires accompagnés	CEN-2b	Indicateur régional créé		Donnée non collectée en 2022	
Nombres de MWh générés par les projets accompagnés	CEN-2c	Indicateur régional créé		Donnée non collectée en 2022	

SAFER DU CENTRE